



**Conseil de gestion du Parc naturel
marin du golfe du Lion
Séance du 23 février 2017**

Délibération n°2017-008

Approbation du rapport d'activités 2016

- VU le code de l'environnement, notamment ses articles L.334-3 à L.334-5, R. 334-15, R.334-33, R.334-34 et R.334-36
- VU le décret n°2016-1842 du 26 décembre 2016 relatif à l'Agence française pour la biodiversité
- VU le décret n°2011-1269 du 11 octobre 2011 portant création du Parc naturel marin du golfe du Lion
- VU l'arrêté conjoint en vigueur du préfet maritime de Méditerranée et du préfet des Pyrénées-Orientales portant nomination des membres du conseil de gestion du Parc naturel marin du golfe du Lion
- VU le règlement intérieur du Parc naturel marin du golfe du Lion
- VU le plan de gestion du Parc naturel marin du golfe du Lion

CONSIDERANT la proposition de rapport d'activités 2016

CONSIDERANT que le quorum est atteint et que le conseil de gestion peut valablement délibérer

Article unique

Le conseil de gestion du Parc naturel marin du golfe du Lion approuve le rapport d'activités 2016, sans modification.

Le Président du conseil de gestion

Michel MOLY



Rapport d'activités
2016



Sommaire

RESUME	5
L'ORGANISATION DU PARC	7
LE FONCTIONNEMENT DES INSTANCES	7
<i>Des réunions plus nombreuses mais une participation en baisse.....</i>	7
<i>Un nouveau règlement intérieur pour un fonctionnement plus optimal du Parc.....</i>	8
UNE PERIODE D'AJUSTEMENT POUR L'EQUIPE	9
<i>L'organigramme : du personnel en poste progressivement à la hausse</i>	9
<i>Le budget.....</i>	9
<i>Des moyens techniques permettant d'être plus opérationnels</i>	10
L'ACTIVITE DU CONSEIL DE GESTION	10
<i>Avis rendus : un changement de cadre.....</i>	10
<i>Une présidence active et reconnue.....</i>	11
<i>Un Parc en soutien, en accompagnement, en échange et en coordination croissants</i>	12
<i>Des groupes de travail constitués et à faire vivre.....</i>	14
PLAN D'ACTION 2016 : QUELLE MISE EN ŒUVRE ?	16
<i>Cadre de référence initial</i>	16
<i>Les missions en mer et à terre</i>	18
DONNEES, SUIVIS, INVENTAIRES.....	19
<i>Caractérisation de l'état physique des récifs artificiels du Parc</i>	20
<i>Suivi environnemental par satellite de l'espace côtier du Parc</i>	21
<i>Caractérisation des dunes sableuses des têtes de canyons du Parc.....</i>	21
<i>Surveillance du canyon Lacaze-Duthiers.....</i>	22
<i>Programme stratégique pour l'étude et le suivi des cétacés dans le Parc naturel marin.....</i>	23
<i>Programme GECO-med</i>	25
<i>E-CATE : un projet sur la connectivité des populations de poissons</i>	25
<i>Valorisation des suivis de pêche récréative</i>	27
<i>Le suivi de l'oursin comestible</i>	27
<i>Poursuite du projet d'identification de l'origine du cuivre dans les sédiments portuaires et marins</i>	28
<i>Suivi des macro-déchets sur les plages.....</i>	29
<i>Projet microplastique</i>	31
<i>Suivi de l'algue « Ostreopsis ovata »</i>	32
INTERVENTION, APPUI AUX ACTEURS MARITIMES.....	33
<i>Le premier appel à projet du Parc à destination des professionnels de la pêche et des produits de la mer</i>	34
<i>RECUPNET ou la prise en considération partagée de la problématique des macro-déchets en lien avec les activités de pêche professionnelle</i>	35
INGENIERIE DE PROJETS ET DE TERRITOIRES.....	37
<i>Suivi de la convention de partenariat avec le CRPMEM Languedoc-Roussillon en lien avec l'analyse des risques pêche / Natura 2000</i>	38
<i>NOSTRA MAR ou l'initiation d'une dynamique transfrontalière</i>	38
<i>Une réintégration aux réflexions menées avec Eco-nav.....</i>	39
<i>La mise en œuvre de la rétrocession des dispositifs d'amarrage</i>	39
<i>Le déploiement de SAFRAN</i>	41
ANIMATION, DIFFUSION, SENSIBILISATION.....	42
<i>Déploiement national des aires marines éducatives : l'école Curie-Pasteur à Argelès-sur-Mer choisie pour la phase pilote</i>	43

<i>Edition d'un guide de sensibilisation à destination des pêcheurs récréatifs</i>	44
<i>Evénementiels dans le domaine de l'éducation et de la sensibilisation</i>	44
<i>L'inscription du Parc dans un agenda local et national : les forums ouverts au public</i>	47
<i>Evenementiels dans le domaine de la culture maritime</i>	48
<i>Vers la production d'un film d'animation sur Port-Vendres 1</i>	49
<i>Des collaborations avec les enseignants et étudiants</i>	50
<i>Le retour d'expériences du Parc dans des colloques ou projets d'envergure</i>	51
CONSOLIDATION DU TABLEAU DE BORD	53
<i>L'état d'avancement du tableau de bord</i>	54
<i>Les premiers résultats disponibles</i>	55
BILAN ANNUEL D'ANIMATION NATURA 2000	57

Résumé

La dynamique d'un parc naturel marin est portée par le conseil de gestion en tant que structure de gouvernance, par l'équipe et les moyens affectés par l'Agence des aires marines protégées, ainsi que par de nombreux acteurs du territoire, qu'ils soient professionnels, associatifs, institutionnels, habitants ou résidents temporaires. Ce bilan de l'année 2016 illustre comment cette énergie, guidée par le président de son conseil de gestion, Michel Moly, a permis au Parc naturel marin du golfe du Lion de progresser vers une plus grande maturité.

Pour atteindre les ambitions de son plan de gestion, le Parc doit prendre des décisions, concrétisées par l'adoption d'avis, engager les moyens disponibles pour la réalisation d'actions dans des thématiques diversifiées, préparer les projets futurs basés sur des actions ponctuelles ou pérennes. Chacune des actions présentées dans ce rapport d'activités peut ainsi être considérée selon plusieurs prismes qui contribuent globalement à l'évolution du Parc.

En 2016, le Parc a clairement progressé en matière de capacité à agir sur le terrain, avec l'arrivée d'agents de terrain et d'un bateau. Les démarches engagées pour stabiliser et renforcer les moyens humains et techniques du Parc dans les années à venir doivent se concrétiser en 2017. Parmi les résultats 2016 en relation avec cette nouvelle capacité d'action sur le terrain, il faut noter le lancement de suivis qui renseignent des indicateurs, permettent d'établir des diagnostics et de proposer des mesures correctives, un programme d'intervention subaquatique très remarqué de récupération de filets perdus, ou bien encore, la reconduction du suivi des oursins, la participation au suivi national des mérours et des corbs afin d'évaluer l'efficacité de l'arrêté pris fin 2013 pour les protéger, l'appui à des manifestations culturelles telles que le Vire-Vire de la baie de Paulilles.

En 2016, d'autres dispositifs d'action du Parc ont également été développés et établis à l'instar du premier appel à projets ayant permis un concours financier du Parc pour deux projets lauréats de la filière pêche, la constitution de groupes de travail relatifs à SAFRAN, aux éoliennes en mer et à la mise en réseau des ports ou bien encore, l'organisation de la rétrocession par le CODEP 66 de ses dispositifs d'amarrage destinés à la plongée. Le montage de projet Nostra Mar visait un objectif fédérateur et transfrontalier autour du patrimoine culturel maritime. Le projet n'était pas assez mature pour déposer un dossier INTER-REG POCTEFA dans les délais imposés, mais certaines des actions identifiées seront mises en œuvre en 2017. De manière moins visible, le processus d'élaboration des indicateurs du tableau de bord a progressé, dans une démarche qui reste à consolider. Ces actions illustrent bien la manière dont le Parc instaure graduellement des bases de travail, par un déploiement progressif et des retours d'expériences, qui permettent une construction dans la durée.

La connaissance et l'appropriation du Parc par les acteurs locaux sont des objectifs majeurs pour un Parc actif et efficace. En 2016, plusieurs actions de communication et de sensibilisation ont été pensées dans le but de susciter un intérêt pour le Parc et les valeurs qu'il porte, via diverses actions ciblées ou grand public. Ce rapport d'activités présente également des résultats sur la gouvernance, avec le bilan de participation aux conseils de gestion et sur la satisfaction de ses membres concernant le format et le contenu des réunions, dans un contexte de débats complexes sur des points réglementaires au sujet de la possibilité pour le Parc d'exprimer un avis conforme. L'année 2016 a également été marquée par une représentation renforcée du Parc à l'échelle de son bassin versant, de la nouvelle grande Région Occitanie, de la façade Méditerranée, d'événements ou d'instances nationaux ou internationaux, et en particulier dans le bassin méditerranéen.

L'organisation du Parc

Le fonctionnement des instances

Des réunions plus nombreuses mais une participation en baisse

Alors que l'année 2015 se révélait être une année avec très peu de séances de bureaux et de conseils de gestion, les indicateurs adossés à la nécessaire mobilisation des instances de gouvernance du Parc démontrent un véritable changement en 2016. La programmation des dates très en amont fait partie des leviers mis en œuvre pour donner de la lisibilité sur ces rendez-vous à ne pas manquer. Si le déménagement du Parc à Argelès-sur-Mer n'avait pas eu lieu en décembre 2016, le nombre maximum de conseils et de bureaux escomptés, soit respectivement trois et trois, aurait été atteint : l'indice est donc bon.

MOBILISATION DU CONSEIL DE GESTION	NIVEAU D'EXIGENCE					
	"Une mobilisation forte et équilibrée du conseil de gestion"					
	INDICE "Nombre de réunions"	0 - 1	2 - 3	4	5	6 et plus
	Résultat				5 réunions	
	Score	1	2	3	4	5
	INDICE "Présences"	[0 - 50 [[50 - 62,5 [[62,5 - 75 [[75 - 87,5 [[87,5 - 100]
	Résultat			73,70%		
	Score	1	2	3	4	5
	INDICATEUR 2016	[1 - 1,8 [[1,8 - 2,6 [[2,6 - 3,4]] 3,4 - 4,2]] 4,2 - 5]
	Résultat				3,5	
Score	1	2	3	4	5	

Au-delà du nombre de réunions organisées, l'adoption d'un nouveau règlement intérieur en février 2016 a contribué à augmenter la participation aux bureaux : en cas d'empêchement des titulaires, les suppléants sont dorénavant invités à siéger, ce qui n'était pas le cas avec le précédent règlement intérieur. Il est à noter que cette forte présence aux bureaux compense une participation moins élevée aux conseils puisque sur les 3 conseils, il a été enregistré un nombre moyen de 39 participants en intégrant les procurations, 35 sans. La participation minimale pour délibérer valablement doit respecter un quorum de 30 membres présents ou représentés pour un conseil et de huit pour un bureau.

L'année 2016 a également vu la mise en œuvre d'un questionnaire qui sera systématisé à chaque conseil. Le principe est d'engager les membres à auto-évaluer le fonctionnement des séances et leur contribution à celles-ci. Si l'indicateur est clairement bon, il est à noter des distorsions entre les points de vue, en particulier sur le sentiment d'utilité personnelle : 20% des réponses, tous conseils confondus, sont égales à « Plutôt pas » et 5% à « Pas du tout ».

FONCTIONNEMENT INTERNE DU PARC	NIVEAU D'EXIGENCE					
	"Un conseil de gestion pleinement fonctionnel et dans l'anticipation"					
	INDICE "Fonctionnement du conseil"	[1 - 1,6 [[1,6 - 2,2 [[2,2 - 2,8]] 2,8 - 3,4]] 3,4 - 4]
	Résultat			3,2		
	Score	1	2	3	4	5
	INDICE "Accompagnement du Parc"	[1 - 1,6 [[1,6 - 2,2 [[2,2 - 2,8]] 2,8 - 3,4]] 3,4 - 4]
	Résultat			3,4		
	Score	1	2	3	4	5
	INDICATEUR 2016	[1 - 1,8 [[1,8 - 2,6 [[2,6 - 3,4]] 3,4 - 4,2]] 4,2 - 5]
	Résultat			4		
Score	1	2	3	4	5	

Un nouveau règlement intérieur pour un fonctionnement plus optimal du Parc

Le conseil de gestion a donc adopté un nouveau règlement intérieur suite à la proposition du conseil d'administration de l'Agence des aires marines protégées (AAMP) d'établir un cadre plus harmonisé au niveau de tous les parcs naturels marins.

Les principaux changements portent sur le rassemblement de collègues en catégories, sur les niveaux de quorum, la possibilité de proposer un nouveau membre en cas d'absentéisme répété, sur la capacité des suppléants à assister aux bureaux en cas d'absence des titulaires et sur la possibilité des personnalités qualifiées de donner procuration en cas d'absence aux bureaux.

Une période d'ajustement pour l'équipe

L'organigramme : du personnel en poste progressivement à la hausse

Françoise GORRIS Assistante de Direction Christelle VIEL Assistante de Direction → Depuis juin 2016	Gildas LE CORRE Directeur délégué	Marie SAUGET Chargée de Communication et de sensibilisation Sept. 2015-Août 2016
Olivier MUSARD Adjoint du Directeur-délégué, Chef du service « Ingénierie »		Bruno FERRARI Adjoint du Directeur-délégué, Chef du service « Opérations »
Marc DUMONTIER Chargé de mission « Qualité de l'eau »	Coraline JABOUIN Chargée de mission « Pêches »	Raymond PARRA Renfort opérationnel, sensibilisation et pédagogie, Avril-Déc.
Grégory AGIN Chargé de mission « Usages industriels et aménagements maritimes »	Justine CAMMAL Chargée de mission « Territoires maritimes et économie du développement durable » → Depuis avril 2016	Yann JEZEQUEL Renfort opérationnel, suivis et études scientifiques, Avril-Déc.
Victoria MAGENTI Chargée des « Biens, patrimoines et cultures maritimes »	Alexandra GIGOU Chargée de mission « Espèces, habitats et écosystèmes marins » → Depuis février 2016	RENFORTS courtes durées 2016 Contrat à durée déterminée Fanny BONAFOS, Appui candidature POCTEFA / NOSTRA MAR, Oct-déc. Stage d'études Aurélia CHANGEANT, Récupération des filets et déchets en mer, Fév. à juil. Emma DAUPHIN, Outils de sensibilisation pêche récréative, Avril à juin. Paul-Emile GARNIER, Protocoles missions terrain, Sept-oct.
Mathieu DEPETRIS Chargé de mission « Ingénieur méthode », Sept. 2015-juin 2016 Reda NEVEU Chargé de mission « Ingénieur méthode », juillet 2016-déc. 2016	Mylène GHIGLIONE, Usages et Natura 2000, → Absente depuis septembre 2014	

L'enjeu principal pour l'équipe du Parc était de pouvoir rendre actif le service opérations, ce qui a été rendu possible par le recrutement de deux renforts opérationnels pour une durée de 9 mois chacun. Le service ingénierie se devait également d'être complété pour pallier l'absence notable de chargés de mission sur le patrimoine naturel et en lien avec les enjeux socio-économiques maritimes. Le service ingénierie a enfin pu recouvrer une capacité de travail sur ces thèmes par l'arrivée de deux agents sur des postes vacants ou inoccupés depuis plusieurs dizaines de mois. Le Parc a également obtenu un poste (non pérenne) dédié à la consolidation des indicateurs pour établir le tableau de bord du Parc lui permettant ainsi de nettement progresser sur cette question clef.

Le budget

Le Parc naturel marin du golfe du Lion fonctionne avec des moyens humains et financiers attribués par l'établissement public Agence des aires marines protégées. La dotation initiale annuelle 2016 est de 532 K€ en crédit de paiement pour le fonctionnement, hors masse salariale, dont 152 K€ de dépenses liées à des engagements antérieurs.

Des moyens techniques permettant d'être plus opérationnels

Bâtiment	Location des locaux de la Communauté de communes Albères-Côte Vermeille Illibéris à Port-Vendres Déménagement en décembre 2016 dans les anciens locaux de la Communauté de communes Albères-Côte Vermeille Illibéris à Argelès-sur-Mer, 2 impasse Charlemagne
Véhicules de service	« Yaris », « Partner », « 3008 »
Moyens à la mer	Semi-rigide de 5,80 m

L'activité du conseil de gestion

Avis rendus : un changement de cadre

L'année 2016 a vu une étape importante concernant le pouvoir d'expression dévolu au Parc : alors que depuis 2011, le conseil n'avait eu à se prononcer sur des projets que par le biais d'avis simples, le conseil de gestion du 9 février 2016 a évalué deux propositions d'avis conformes. Le premier dossier relevait du projet de requalification du quai Dezoums à Port-Vendres et le second, d'une demande d'autorisation d'occupation temporaire du domaine public maritime en lien avec l'installation d'une prise d'eau pour les besoins du Biodiversarium à Banyuls-sur-Mer. Dans ces deux cas, ces projets étaient considérés susceptibles d'altérer de façon notable le milieu marin du Parc, dont des espèces protégées.

Cependant, Mme la Préfète, en sa qualité de Commissaire du Gouvernement, appuyée par la DDTM et la DREAL, a porté à la connaissance du Conseil une analyse juridique identifiant une base réglementaire fragile pour l'expression d'un avis conforme, et a expressément enjoint le conseil à rester dans le champ de l'avis simple. Les deux avis rendus ont donc été rendus sous un format simple.

En lien avec cette nouvelle interprétation des capacités d'expression du conseil de gestion et comme il s'y était engagé en séance, le président du conseil de gestion, M. Moly, a porté cette question auprès du conseil d'administration de l'Agence des aires marines protégées afin d'obtenir des réponses claires sur la capacité d'un parc à exprimer un avis « conforme ». Le sujet a été suivi et rappelé de manière systématique aux trois conseils d'administration de l'AAMP ayant eu lieu en 2016¹. Lors du conseil d'administration de l'AAMP du 30 novembre 2016, la Direction de l'Eau et de la Biodiversité a déterminé le cadre de travail réglementaire sur lequel elle engagera ses services au cours du 1^{er} semestre 2017 : l'objectif est de rétablir la capacité du conseil du Parc naturel marin du golfe du Lion à délibérer sereinement à partir d'avis dits « conformes », lorsque les projets seront susceptibles de générer un effet notable sur le milieu marin.

¹ Les procès-verbaux des Conseils d'administration de l'Agence sont disponibles sur le site : <http://www.aires-marines.fr/Actes-administratifs> [Consulté le 06/01/2017]

Intitulé	Pétitionnaire	Nature de l'avis	Conclusion
Requalification du quai Dezoums à Port-Vendres	Conseil Départemental 66	Avis simple	Favorable avec recommandations
Réalisation des installations de pompage d'eau de mer - concession d'utilisation du domaine public maritime en dehors des ports	Université Pierre et Marie Curie	Avis simple	Favorable avec réserves
Demande de prospection sismique	IXSurvey	Avis technique	Favorable avec recommandations
Mise en œuvre d'hydrophones	INPG Entreprise SA	Avis technique	Favorable
Concours de pêche récréative : palangrotte PSRC/TCS, pêche au thon	Pêche sportive récréative catalane / thon club Salanque	Avis simple	Favorable avec réserve
3 Concours de pêche récréative : Thon Club (coupe St Cyprien, Challenge Roussillon, coupe Roger Ross)	Thon club Roussillon - FFPM	Avis simple	Favorable avec réserve
Challenge ville de Gruissan de pêche sportive	Gruissan Thon club - FFPM	Avis simple	Favorable avec réserve
Concours de pêche récréative : Sirènes / pêche au thon	Pêche sportive récréative catalane / thon club Salanque	Avis simple	Favorable avec réserve
3 concours de pêche récréative : Fontaine, championnat de France, Fête du port	Association Narbonnaise de pêche au gros	Avis simple	Favorable avec réserve
Concours de pêche récréative : Coupe de la ville de Fleury	Actinautic club - FFPM	Avis simple	Favorable avec réserve
Concours de pêche récréative : Challenge PSRC/TCS	Pêche sportive récréative catalane / thon club Salanque	Avis simple	Favorable avec réserve
Demande d'une nouvelle concession des plages du domaine public maritime	Commune de Torreilles	Avis technique	Favorable avec recommandations
Brise-lames de la plage des Miramars – Le Barcarès	PMCU	Avis technique	Favorable avec recommandations
Mise en œuvre d'hydrophones	SHOM	Avis technique	Favorable
Aquarium de Canet	Mairie de Canet	Avis technique	Favorable avec recommandations

Une présidence active et reconnue

M. Moly, président du conseil de gestion, a été désigné ou élu pour :

- représenter les présidents des parcs naturels marins, aujourd'hui au nombre de 8, ce qui lui permet de siéger au bureau du conseil d'administration de l'Agence des aires marines protégées ;
- siéger au Conseil Maritime de Façade (CMF), au titre premier de ses fonctions au Conseil départemental 66 et en lien avec ses fonctions de président du conseil de gestion du Parc, avec pour suppléant, le directeur-délégué du Parc, Gildas Le Corre ;

- siéger au Conseil national de la mer et des littoraux (CNML), élu parmi 3 membres (titulaires et suppléants) représentant le CMF de Méditerranée ;
- pour participer à la « commission spécialisée du suivi du développement de l'éolien flottant en mer Méditerranée », coordonnée par la Préfecture maritime.

Le Président a également présenté et défendu les activités du Parc, ses actions, son bilan au niveau de différentes instances tout au long de l'année, et notamment dans le cadre du Forum « Biodiversité et Economie » organisé par la mission de préfiguration de l'Agence française pour la biodiversité.

Un Parc en soutien, en accompagnement, en échange et en coordination croissants

- **Une participation effective au GALPA**



© M. Brichet / Agence des aires marines protégées

Le Parc a apporté son soutien à Pays Pyrénées Méditerranée pour la candidature d'un groupe d'action locale pour la pêche et l'aquaculture du FEAMP. Lauréat au côté de trois autres groupes le long du littoral du Languedoc-Roussillon, Pays Pyrénées Méditerranée a sollicité le Parc pour que deux de ses membres participent officiellement au comité de sélection des projets et au comité technique. Le conseil de gestion du 24 novembre a confié cette responsabilité à MM. Marc Cassou et Michel Moly.

- **Un partenariat pour un meilleur suivi avec l'ObsCat**

Le Parc a initié un partenariat avec l'Observatoire de la côte catalane sableuse (ObsCat) ayant pour objectif d'effectuer un suivi de plusieurs indicateurs littoraux par imagerie satellite, tels que le trait de côte, l'évolution morphologique de l'avant côte, la quantification de la matière en suspension, la couverture végétale dunaire et les posidonies, ou bien encore les impacts anthropiques au niveau côtier. L'ObsCat apporte un soutien financier et technique au projet, avec comme objectif de mutualiser les moyens nécessaires à la réalisation et à la production de ces suivis environnementaux.

- **Une collaboration qui se formalise avec la Réserve naturelle marine de Cerbère-Banyuls**

Au niveau local et national, la question d'une organisation de l'articulation entre ces deux catégories d'AMP que sont un parc naturel marin et une réserve naturelle est devenue prégnante ces dernières années. Le conseil d'administration de l'Agence des aires marines protégées ainsi que celui de Réserves naturelles de France (RNF) ont d'ailleurs sollicité un rapport en 2015 sur cette question. Ce retour d'expériences des gestionnaires de parcs naturels marins et de réserves naturelles marines intervenant sur des AMP superposées ou contiguës a été présenté en CA de l'Agence le 24 février 2016 et le 03 mars 2016 au CA de RNF.



Une opération commune Parc / Réserve sur un relâcher de tortues © Agence des aires marines protégées

Fort de ces constats, et partant des cadres de fonctionnement et des finalités pour lesquels ces deux aires marines protégées ont été créées, les équipes de la Réserve et du Parc ont élaboré une trame de travail en commun afin de partager les enjeux, objectifs et actions à déployer ensemble et organiser des phases de programmation et de bilan pour lesquelles leurs instances respectives seraient mises à contribution.

Quatre catégories d'actions ont été retenues afin de produire une réflexion organisée et structurée :

- Opérations de suivis, d'inventaires et de recherche
- Droit, régulation et contrôle
- Opérations de sensibilisation, d'information et de communication
- Logistique, outils et moyens à la mer

Chacune de ces catégories décline une série de thèmes et de projets pour lesquels une nécessité et une volonté de travailler ensemble s'imposent naturellement, avec un bénéfice partagé. Cette convergence s'illustre tout autant dans les enjeux que dans la mise en œuvre d'un cadre opérationnel impliquant, et pour la Réserve, et pour le Parc, la mobilisation de moyens humains et/ou financiers. L'inscription de ces actions dans un calendrier organisé vise à construire des plans de charge compatibles avec le reste des activités à mener par chacun des personnels.

Autant que faire se peut, le principe de cette programmation est de figurer un calibrage fin et anticipé de telle manière que les responsables de services et leurs agents s'accordent aussi sur les niveaux de priorités pour chacune de ces actions et trouvent l'occasion de mutualiser des réflexions et projets avec des partenaires locaux à l'instar des projets d'instrumentation avec le CFEREM de l'Université de Perpignan.



Des tests de ROV pour mieux connaître les fonds marins

- **Une responsabilité de gestion à compléter sur la partie terrestre du site Natura 2000 « Embouchure du Tech et Grau de la Massane »**



Le site Natura 2000 « FR9101493 - Embouchure du Tech et Grau de la Massane » a été proposé comme site d'intérêt communautaire (SIC) en 1998 au titre de la Directive CEE 92/43 dite « Directive Habitats-Faune-Flore », publié au JOUE en 2006, et désigné depuis le 9 mars 2015 comme zone spéciale de conservation (ZSC) par l'arrêté du 9 mars 2015. Il s'étend majoritairement sur la commune d'Argelès-sur-Mer mais également sur la commune d'Elne.

Ce site présente la particularité de regrouper en son sein une partie continentale (32%) et une partie maritime (68%).

Selon l'article R. 414-10-1 du code de l'environnement, lorsque plus de la moitié de la superficie des espaces d'un site Natura 2000 est située dans le périmètre d'un parc naturel marin, le plan de gestion du parc naturel marin vaut document d'objectif. Le Parc naturel marin du golfe du Lion est donc structure porteuse du site Natura 2000 « Embouchure du Tech et Grau de la Massane ».

Afin d'accéder à une gestion opérationnelle de la partie terrestre du site, des échanges ont été entrepris avec les acteurs concernés (commune d'Argelès-sur-Mer, DDTM, DREAL Occitanie, Groupe ornithologique du Roussillon) et la démarche, présentée en conseil de gestion à deux reprises. Un co-opérateur devrait être identifié en 2017 permettant ainsi l'actualisation du diagnostic écologique, la réalisation du diagnostic socio-économique, la définition des enjeux de conservation, des objectifs à atteindre ainsi que des mesures afférentes.

Des groupes de travail constitués et à faire vivre

Le conseil de gestion a adopté le principe de confier des mandats à des groupes de travail constitués par délibération de telle sorte que cette représentation du conseil explore et traite un sujet défini avec un mandat précis. Les résultats produits par un groupe de travail apportent au conseil de gestion des éléments éclairants sur le sujet traité et proposent une ou plusieurs réponses à des questions identifiées. Les propositions élaborées par un groupe de travail doivent contribuer à renforcer les processus de décision du conseil de gestion.

Dans ce cadre, l'année 2016 a vu la constitution de trois groupes de travail : « SAFRAN », validé par le conseil de gestion du 16/06, « Mise en réseau des ports » et « Eoliennes en me », validés par le bureau du 15/09.

Nom du groupe de travail	Mandats (extraits)	Nombre de réunions
<p align="center">« SAFRAN »</p> <p>Co-animation : M. M. Moly et M. O. Musard</p>	<p>Participer à la démarche prospective permettant, sous forme de <i>scénarii</i>, de projeter les interactions connues, prévisibles et envisageables sur une échelle de temps à 30 ans entre activités économiques et milieux naturels.</p> <p>Participer à la constitution d'un outil complémentaire de gestion en utilisant des visuels plus dynamiques et interactifs.</p>	<p align="center">0</p>
<p align="center">« Mise en réseau des Ports »</p> <p>Co-animation : M. T. Del Poso et M^{me} J. Cammal</p>	<p>Etablir et proposer le déploiement d'une série de propositions, en concordance avec le plan de gestion, permettant de relier les acteurs des ports du Parc et ce, à partir de quatre axes prioritaires relatifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> - à la communication du Parc - au partage et au renforcement des bonnes pratiques - à un cadre fédérateur pour des engagements communs - à l'économie littorale et maritime 	<p align="center">0</p>
<p align="center">« Eoliennes en mer »</p> <p>Co-animation : M. L. Tomissi et M. G. Agin</p>	<p>Accompagner le consortium de lauréats, dans ou à proximité du Parc (Leucate-Le Barcarès et Gruissan), dans les protocoles de détermination et de mise en place des suivis des futures fermes pilotes, durant les années nécessaires à la mise en œuvre des dossiers réglementaires.</p>	<p align="center">0</p>

Les conditions non optimums de calendriers et de disponibilité n'ont pas permis l'organisation de réunions dédiées pour l'année 2016, nombre d'entre elles ayant été finalement programmées au début du premier trimestre 2017.

Plan d'action 2016 : quelle mise en œuvre ?

Cadre de référence initial

Comme pour 2015, le programme d'actions 2016 a été établi sous forme d'une esquisse globale afin d'offrir une vision d'ensemble des projets et de les inscrire dans une dynamique permettant d'apprécier la part des actions en cours devant se poursuivre et les actions nouvelles.

Un premier panorama des actions réalisées en 2016 a été présenté en conseil de gestion : 50 % d'entre elles ont été mises en œuvre, près de 25% partiellement et 25% pas engagées, soit 12 actions. Parallèlement, pas moins de 17 actions nouvelles ont été intégrées au calendrier de travail.

Cette différence entre le programmé et le réalisé est à intégrer complètement dans le système d'évaluation du Parc, ce qui suppose de mieux qualifier ce qu'est une action et d'identifier les raisons de ce différentiel : équilibre du portefeuille de projets, complexité des montages avec le ou les partenaires reportant la stabilisation des objectifs et des cadres du projet à l'année suivante, répartition des plans de charge pour pallier les difficultés en ressources humaines, opportunités intéressantes au niveau local ou national nécessitant des changements de priorités, etc.

C'est, en substance, toutes ces raisons qui ont permis au Parc de s'ancrer dans une démarche opérationnelle, qu'il reste encore à rendre plus visible, et dont l'exposé des résultats fixera encore plus fortement la dynamique positive qu'il enclenche avec ses partenaires et localement, années après années.

Cette partie est organisée par domaine d'activités que sont :

- i) les données, suivis, inventaires,
- ii) l'intervention, l'appui aux acteurs maritimes,
- iii) l'ingénierie de projets et de territoires,
- iv) l'animation, la diffusion, la sensibilisation,
- v) la consolidation des indicateurs du tableau de bord.

PROGRAMME D'ACTIONS 2016

Légende :
 Actions / études engagées en 2015 et poursuivies en 2016
 Nouveaux projets 2016 ou projets 2015 non débutés

AMENAGEMENTS & INFRASTRUCTURES

Caractérisation des fonds du substratum rocheux du littoral (0 – 50 m)
Modèle hydro-dynamico-sédimentaire
 Caractérisation des dunes morpho-sédimentaires au nord-ouest des îlets de canyon Bourcart et Lacaze Duthiers

Consolidation des indicateurs et des métriques non finalisés

Poursuite des travaux et réflexions sur les récifs artificiels

Accompagnement du lauréat de l'appel à projet sur l'éolien flottant (prise en compte des objectifs du Parc)

Participation à l'Observatoire du littoral (côtes sableuses et rocheuses)

Suivi environnemental par imagerie satellite : analyse de l'évolution du trait de côte et des barres sédimentaires d'avant côte



PATRIMOINE NATUREL

Amélioration de la connaissance et détermination de l'état de santé du coralligène (Indaxcor)

Consolidation des indicateurs et des métriques non finalisés

Mise en œuvre du protocole Gecomed (fonctionnement Posidonies, coralligène, roche infralittorale)

Surveillance du canyon Lacaze-Duthiers et imagerie 3D

Poursuite des collaborations dans le cadre d'e-cate

Faisabilité d'un programme de sciences participatives

Poursuite de l'évaluation des stocks d'oursins

Développement d'actions sur les mammifères marins



PATRIMOINE CULTUREL

Inventaire des inventaires, compléments des inventaires existants ou nouveaux inventaires, par exemple du patrimoine immatériel

Consolidation des indicateurs et des métriques non finalisés

Conception du projet transfrontalier « Nostra Mar »

Conception d'un appel à projet



ACTIVITES NAUTIQUES

Facilitation de la mise en réseau des gestionnaires d'infrastructures portuaires et nautiques

Consolidation des indicateurs et des métriques non finalisés

Poursuite de la démarche mouillages organisés - plongée

Valorisation des sites de plongée

Vers un observatoire des usages

Conception d'un appel à projet



QUALITE DE L'EAU

Caractérisation de l'origine du cuivre dans les sédiments portuaires

Participation à des démarches de gestion des sédiments de dragage

Modèle hydro-dynamico-sédimentaire

Consolidation des indicateurs et des métriques non finalisés

Mise en place d'un suivi à long terme du développement des algues filamentueuses en lien avec la qualité des eaux

Suivi environnemental par imagerie satellite : évaluation de la qualité de l'eau (turbidité, chlorophylle a)

Evaluation de la quantité de macro-déchets et micro-plastiques sur les plages

Projet d'évaluation des flux polluants sortant de l'étang de Canet

Etude de faisabilité de la localisation et de l'enlèvement de macro-déchets à l'origine de « pêche fantôme »



USAGES HALIEUTIQUES

Etat initial socio-économique de la pêche professionnelle avant les premières mesures de gestion

pêche récréative : mise en œuvre d'un état initial, ciblé en particulier sur les espèces prioritaires

Consolidation des indicateurs et des métriques non finalisés

Valorisation de la pêche professionnelle via le patrimoine culturel.

Gestion de l'appel à projet sur les circuits de commercialisation

Appui à la conception du projet Lion Marine



OBJETS TRANSVERSAUX

GOUVERNANCE
 ZONE DE REFERENCE
 COOPERATION FRANCO-ESPAGNOLE
 ARTICULATION POLITIQUES PUBLIQUES
 PROSPECTIVE MARINE : SAFRAN /
 FONDATION DE FRANCE

EDUCATION

Objets, acteurs et méthodes d'éducation à l'environnement et développement durable

Consolidation des indicateurs et des métriques non finalisés

Poursuite des interventions

Accueil d'étudiants



THEMES PRINCIPAUX



Etat des lieux / connaissance

Consolidation du tableau de bord



Contribution directe aux sous-finalités: actions opérationnelles



Suivis, mesures

COMMUNICATION

Communication institutionnelle

Reactualisation du guide du Parc

Edition du plan de gestion

Conception d'une « Newsletter »

Site internet

INGENIERIE

Mise en œuvre des démarches de co-gestion site Natura 2000 mixte

Désignation de sites Natura 2000 au large

Mutualisation / Réseaux échanges AMP / Colloques

Développement du tableau de bord

Suivi et mise en œuvre du projet SAFRAN

Etude des demandes d'avis

OPERATIONNEL

Recrutement-formation

Collaboration avec les services de contrôle

Les missions en mer et à terre

• Bilan des sorties

En 2016, deux agents de terrain ont été recrutés pendant 9 mois du 1^{er} avril au 31 décembre. Une équipe « Opérations » a ainsi pu être constituée. Cette équipe a effectué différents types de missions en mer et sur la côte, en semaine ainsi que le week-end, en lien avec les projets portés par le Parc ou en collaboration avec d'autres organismes.

Le Parc a été présent en mer 43 jours grâce à ses propres moyens nautiques, répartis comme suit :

- 5 sorties en mer liées à des activités de sensibilisation
- 20 sorties concernant des suivis scientifiques
- 16 sorties en lien avec la récupération de filets fantômes
- 2 sorties pour assurer la sécurité de manifestations nautiques.

Les agents de terrain ont aussi participé à des missions scientifiques en mer sur des moyens nautiques de structures partenaires (Université de Perpignan, Université de Paris 6, Réserve naturelle marine de Cerbère-Banyuls, etc.)

La plongée sous-marine a également fortement mobilisé les agents du Parc au cours de l'année 2016 puisque 153 plongées ont été effectuées : plongées scientifiques, plongées d'intervention sur le milieu et plongées d'entraînement.

De plus, les agents ont aussi été présents sur les plages principalement pour des missions de suivis des déchets (24 sorties) et des animations destinées au grand public (9 sorties).



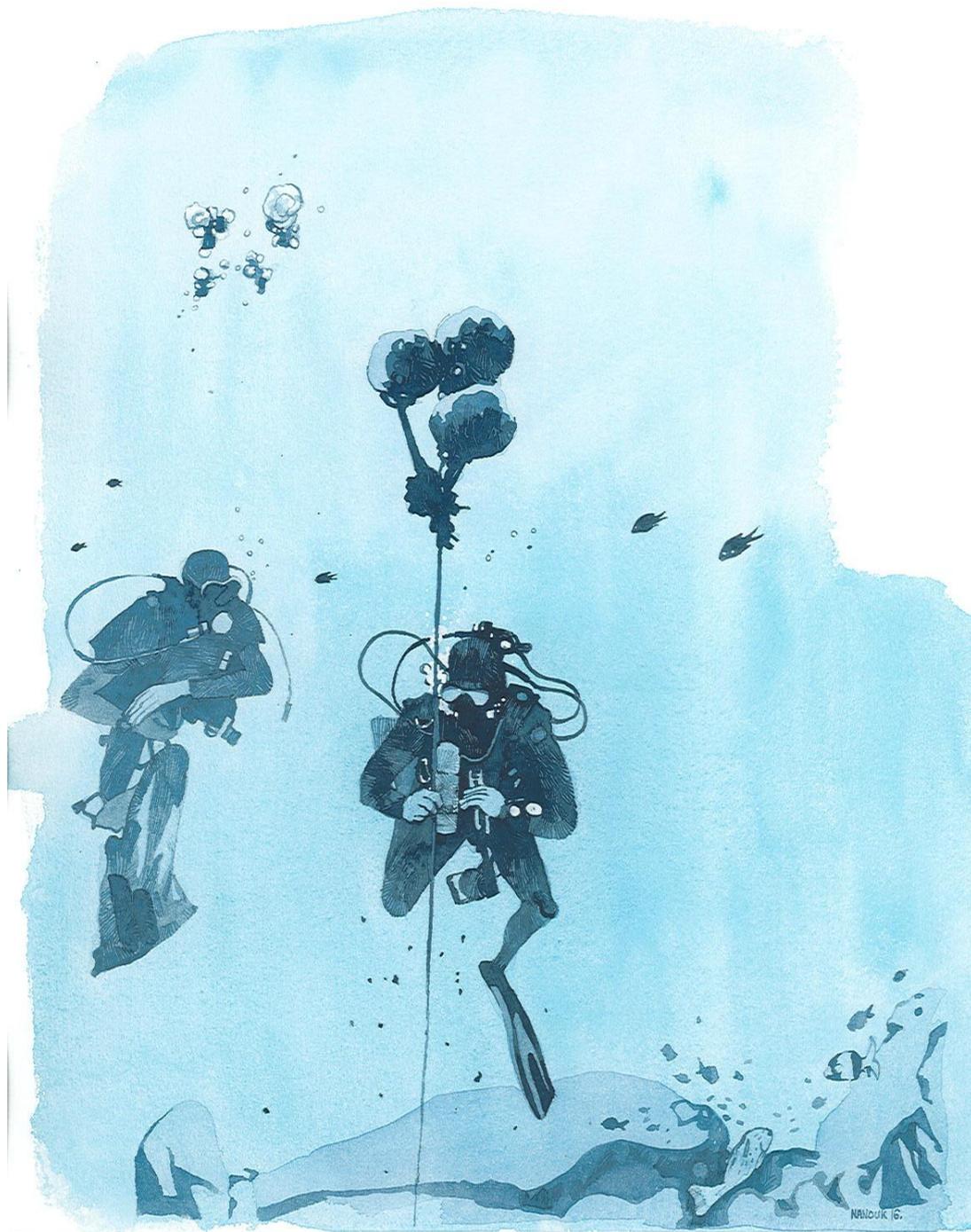
© M. Sauget / Agence des aires marines protégées

• Surveillance et contrôle

Les deux contractuels recrutés en 2016 n'étant pas commissionnés ni assermentés, aucune sortie à finalité de contrôle n'a été organisée. Le Parc n'ayant pas été en capacité d'effectuer des activités de contrôle cette année, il a maintenu sa collaboration avec d'autres services de l'Etat comme la Brigade Nautique Côtière de Saint-Cyprien, la Gendarmerie maritime, les Affaires Maritimes, l'Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques, l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage et le Sémaphore du Cap Béar. Cette collaboration a permis d'avoir une surveillance du Parc par ces services durant l'année. Certaines de ces collaborations ont eu lieu dans le cadre de la mission inter-service des polices de l'environnement (MIPE dont le Parc est membre), animée par la DDTM et la mission inter-services de l'eau et de la nature (MISEN où le Parc est invité).

L'année 2016 a donc été marquée par une présence, pour la première fois depuis sa création, de l'équipe opération sur le terrain.

Données, suivis, inventaires



© Y. JEZEQUEL / Agence des aires marines protégées

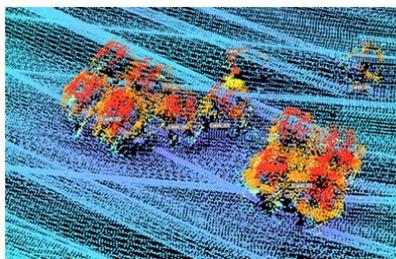
Caractérisation de l'état physique des récifs artificiels du Parc

Plusieurs villages de récifs artificiels sont présents dans le périmètre du Parc (Canet-en-Roussillon, Leucate, Le Barcarès, Saint-Cyprien). L'absence de suivi de certains de ces récifs artificiels depuis 1986 ne permettait pas de confirmer leur efficacité telle que définie initialement : protéger la ressource halieutique et soutenir les pêcheurs artisanaux.

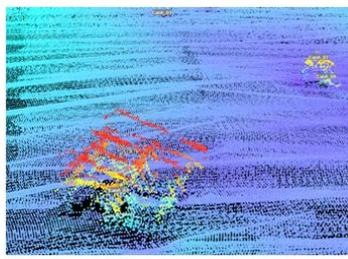
Un marché liant le Parc et la société IX Survey a permis d'établir un état des lieux des positions exactes des modules des concessions présentes dans le Parc.

Les données bathymétriques multifaisceaux hautement résolvantes, couplées aux données d'imagerie acoustique et aux prélèvements et vidéos sous-marines, ont permis, outre une localisation centimétrique des 227 modules immergés, de qualifier précisément l'état physique de ces récifs (enfouissement, émergence, affouillement) et de mettre en évidence les effets de leur implantation sur l'environnement hydro-sédimentaire. Ce type d'étude est un préalable nécessaire à la compréhension des effets directs de ces récifs sur les ressources.

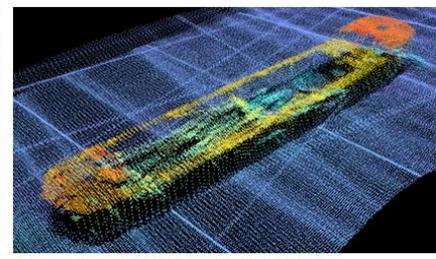
L'intérêt de la technologie multifaisceaux s'exprime également dans l'optimisation du temps d'investigation : 8 jours de campagne de mesures ont suffi pour cartographier 4 villages de récifs artificiels, d'une superficie totale de 13 km², répartis sur un linéaire de côte de 35 km, constituant ainsi un état physique et fonctionnel de référence exhaustif.



Module Comin observé à Canet et Saunt-Cyprien



Module Bonna observé à Canet et Saunt-Cyprien



Epave dans la zone de Saint-Cyprien

Cette opération complète ainsi la connaissance d'ensemble des récifs artificiels du Parc et ouvre également l'opportunité pour le Parc d'en diffuser plus largement les résultats, notamment au niveau régional ou national.

Suivi environnemental par satellite de l'espace côtier du Parc



Observation satellite d'un panache turbide
(déc. 2014) © OLI / LANDSAT

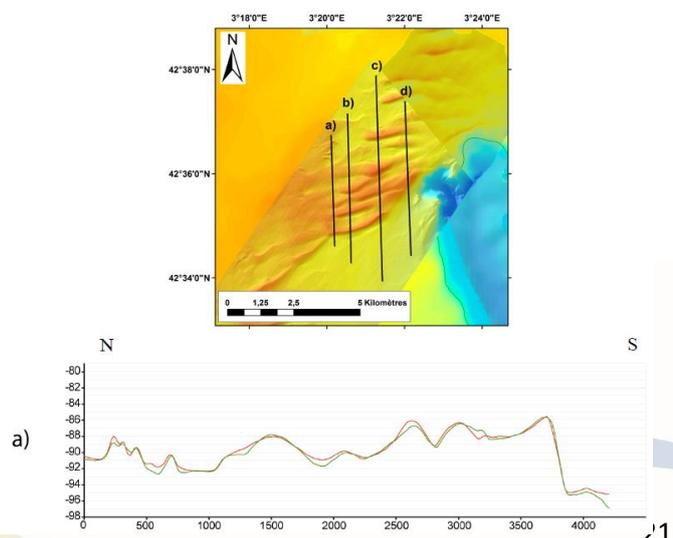
La diversité physiographique du Parc (côtes sableuses et rocheuses, embouchures de fleuves, etc.) se prête parfaitement au développement de l'imagerie spatiale et de ses techniques de traitement. Au-delà de cette configuration, le recours à ces outils dont le déploiement est relativement nouveau pour une AMP, est largement conditionné par la somme des enjeux identifiés. Il s'agit d'établir un set de suivis environnementaux complexes, qu'ils soient terrestres (évolution du littoral et de la couverture végétale dunaire) ou marins (évolution des fonds et des herbiers, quantification des panaches turbides et de la chlorophylle).

Ce travail est à remettre dans le contexte d'un continuum côtier très influencé par les forçages météorologiques et les apports fluviaux et également marqué par une diversité d'aménagements et d'infrastructures. De même, le recours à ces outils permettra de viser la consolidation d'un set d'indicateurs et de ses protocoles associés utiles et utilisables pour l'ensemble du Parc, mais aussi pour le littoral du Languedoc-Roussillon.

Les résultats de ces travaux que mèneront en partenariat l'UPVD, l'EID et le Parc, et auxquels seront associés l'ObsCat ainsi qu'un certain nombre d'experts, permettront de valider un nouvel outil pour le suivi environnemental du littoral offrant la possibilité d'analyser plusieurs paramètres, fondamentaux d'une gestion dite « intégrée » de l'espace côtier, servant autant au Parc qu'à l'ensemble des services nationaux et régionaux de suivi des indicateurs littoraux.

Caractérisation des dunes sableuses des têtes de canyons du Parc

Dans le périmètre du Parc naturel marin du golfe du Lion, sous l'influence des forces hydro-dynamiques, les sables du large s'organisent sous formes de figures sédimentaires asymétriques, appelées communément dunes sous-marines. Ces dunes sont situées entre 90 et 110 m de profondeur, et particulièrement abondantes à proximité des têtes des canyons, notamment aux bordures des



canyons de Bourcart et du Lacaze-Duthiers. La connaissance de ces dunes se limitait essentiellement à leurs localisations. Pour des besoins de caractérisation plus spécifiques (orientations, hauteur, déplacement, etc.), la remobilisation de données anciennes a été envisagée en effectuant une comparaison spatio-temporelle des levés acquis pour le programme CARTHAM en 2010, avec une cartographie multi-faisceau réalisée en 1995 par l'IFREMER. Les données brutes bancarisées et les collaborations entre scientifiques (AAMP, CEFREM, IFREMER, Laboratoire d'aérodynamique de Toulouse, MOI de Marseille) ont permis de caractériser de manière plus précise les dunes sableuses des têtes de canyons du Parc.

Cette comparaison spatio-temporelle des levés montre également une relative stabilité des dunes (peut-être du fait de l'inversion des directions de transport). En revanche, la tête du canyon Lacaze-Duthiers a été affectée par une perte sédimentaire pouvant atteindre 20 m d'épaisseur, peut-être en lien avec la forte hydrodynamique.

Cette amélioration de leur connaissance permettra par la suite de déterminer les enjeux associés (par exemple leur éventuel rôle pour les ressources halieutiques ou leur influence directe ou indirecte sur le trait de côte) et les modalités de gestion envisageables.

Surveillance du canyon Lacaze-Duthiers



© Agence des aires marines protégées / UPMC LECOB -
chaire Fondation Total

La campagne d'exploration MedSeacan de l'Agence des aires marines protégées (2009) a permis d'identifier dans la tête du canyon Lacaze-Duthiers des zones de concentration de coraux d'eaux froides, dominés par *Lophelia pertusa*, *Madrepora oculata* et *Desmophylum dianthus* conduisant à leur intégration dans le périmètre de gestion du Parc naturel marin du golfe du Lion.

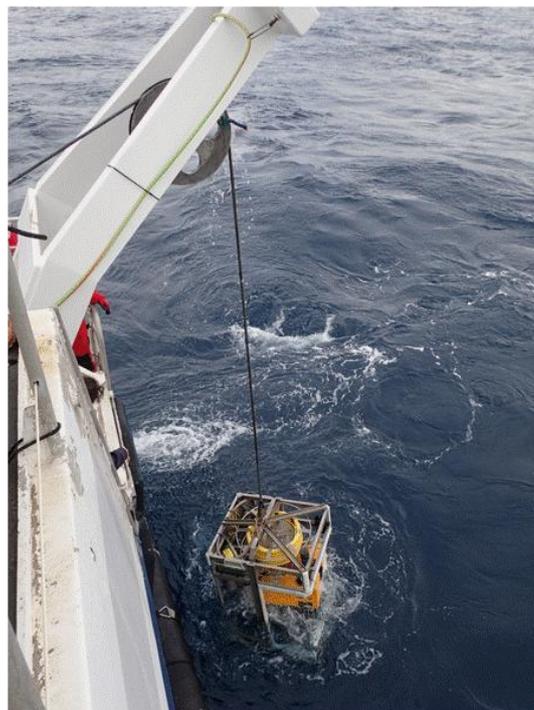
L'écosystème du canyon Lacaze-Duthiers est un modèle particulièrement intéressant en ce qu'il donne accès à la réponse d'un écosystème profond soumis à des conditions environnementales variables rythmées par le régime hydrologique, et dont les espèces de coraux constructrices d'habitats sont susceptibles d'être affectées par l'évolution des conditions climatiques régionales.

Des massifs de coraux et leur écosystème sont ainsi suivis annuellement depuis 2010 par le laboratoire LECOB dans le cadre de la chaire « Biodiversité, environnements marins extrêmes et

changement global ». Ces recherches ont pour but de mieux appréhender les dynamiques régissant l'écosystème des coraux d'eau froide dans le canyon.

En 2015, le Parc s'est associé au LECOB via une convention de partenariat (2015 – 2017) ayant pour objectif de développer et de tester des outils de suivi concrets de la croissance et de l'état des coraux pouvant permettre au Parc d'évaluer l'évolution de leur état de conservation à long terme. Une des finalités du plan de gestion est dédiée à la conservation des canyons, qui seront bientôt inclus dans une zone Natura 2000 spécifique en 2017.

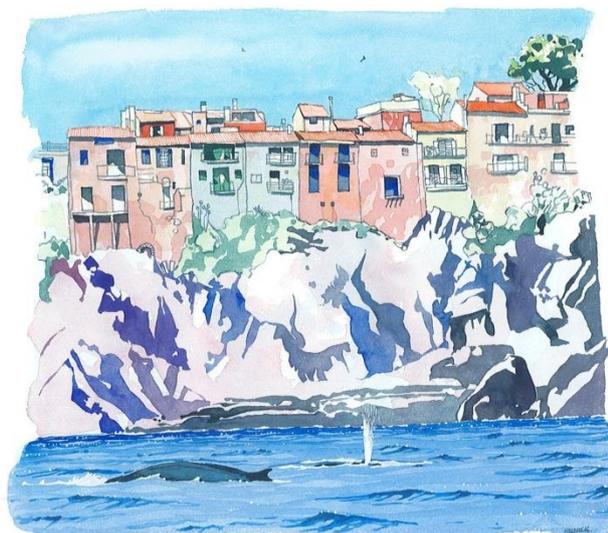
En 2016, le Parc a ainsi participé à une journée de terrain (01/06/2016) sur le navire de la COMEX pour étudier notamment les massifs coralliens d'un des deux sites témoins et poursuivre l'exploration de l'environnement à proximité immédiate de ces massifs, entre 300 et 500 m de profondeur. Grâce aux photos 2D et au déploiement de prises de vue photogrammétriques en 3D et en haute définition, le LECOB et le Parc ont pu tester un travail méthodologique permettant d'utiliser ces technologies de pointe pour l'évaluation de l'état de santé des coraux, de la faune associée. L'équipe a également étudié les déchets présents autour des massifs, témoins des activités humaines si loin de nos côtes.



Le ROV à la remontée après l'opération de suivi
© A. Gigou / Agence des aires marines protégées

Programme stratégique pour l'étude et le suivi des cétacés dans le Parc naturel marin

Plusieurs programmes menés par l'Agence des aires marines protégées et ses partenaires (programme PACOMM et campagnes SAMM, projet GDEGeM) ont permis d'acquérir des connaissances sur les cétacés présents dans la zone du Parc, leur distribution et l'estimation des abondances des principales espèces. Cependant, les lacunes de connaissance restent importantes.



© Yann Jézéquel / Agence des aires marines protégées

Les objectifs du projet, initié en 2016, dans la zone du Parc sont les suivants :

- Acquérir de la connaissance sur la répartition et l'abondance des espèces dans la zone du Parc.
- Acquérir de la connaissance sur les impacts des activités anthropiques sur les cétacés.
- Définir la stratégie de suivi spatio-temporel des cétacés et les indicateurs du tableau de bord.
- Sensibiliser les professionnels et le grand public à la préservation des espèces.
- Etablir un partenariat avec les acteurs concernés par les mammifères marins.
- Développer un programme de sciences participatives en lien avec les initiatives existantes.

En 2016, le Parc a établi une convention de partenariat avec le Groupement d'intérêt scientifique pour les mammifères marins de Méditerranée et leur Environnement (GIS3M) afin de mettre en place la stratégie de suivi des cétacés dans le Parc.

Par ailleurs, des échanges ont été réalisés avec les associations Souffleurs d'écume et Cybelle planète afin d'initier les réflexions sur la mise en place d'une formation locale des professionnels du *whale watching* et la structuration des initiatives de sciences participatives.

Le Parc a également présenté sa stratégie de suivi des cétacés lors du 18^{ème} séminaire annuel du réseau national échouages (RNE) à Hyères les 15 et 16 octobre 2016. Il prévoit la formation de deux de ses agents en 2017 afin de pouvoir intervenir sur les échouages de cétacés dans son périmètre.

Le Parc est également engagé dans le montage d'un projet européen baptisé « SYnergy for Mediterranean Marine Megafauna conservation in Marine Protected Areas » (SYN4MPA) en réponse à un appel à projets lancé dans le cadre de l'Interreg Med. SYN4MPA a pour objectif de renforcer le niveau de connaissances sur la mégafaune marine (tortues, oiseaux, mammifères marins), se doter d'outils concourant à leur préservation, renforcer le rôle des AMP pour la protection et la surveillance de ces espèces, échanger et mutualiser les bonnes pratiques.

Enfin, conformément à l'évaluation de la suffisance du réseau de sites Natura 2000 en mer par la Commission européenne (CE) dans le cadre de séminaires biogéographiques en 2009 et 2010, il est nécessaire de compléter ce réseau en proposant de nouveaux sites à la CE, au-delà de la mer territoriale, pour le grand dauphin et les oiseaux marins.

Pour chacun des grands secteurs retenus (le grand secteur 8 concernant la zone du Parc), il faut donc désigner au moins un site Natura 2000 comme proposition de zone de protection spéciale au titre de la directive « Oiseaux » et un deuxième site comme proposition de site d'intérêt communautaire au titre de la directive « Habitats ». Cette désignation interviendra courant 2017.

Programme GECO-med



Le programme GECO-med « Vers une approche écosystémique de gestion des habitats méditerranéens : validations scientifiques, méthodologie de qualification de l'état et outils de gestion des ECOSystèmes » a pour objectifs :

- La détermination de la méthodologie d'évaluation de l'état de conservation de trois écosystèmes emblématiques du Parc par une approche écosystémique (herbiers à posidonies, coralligène, roche infralittorale).
- La réalisation d'un guide méthodologique de qualification de l'état des écosystèmes et la création d'outils de gestion répondant aux besoins du Parc.

La phase 1 a consisté en la réalisation des modèles conceptuels des écosystèmes et des EBQI (indices de qualité environnementale). Ce travail permet au Parc d'élaborer notamment un indicateur de bon état de conservation des herbiers de posidonie présents dans son périmètre.

La phase 2 consiste à relier les pressions avec l'état de l'écosystème. Un atelier réunissant scientifiques et gestionnaires s'est tenu les 3 et 4 mars 2016 à Marseille afin d'initier ce travail.

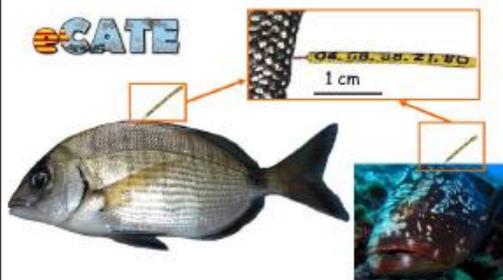
E-CATE : un projet sur la connectivité des populations de poissons



Centre de formation et de recherche sur les environnements méditerranéens
UMR 5110

Pour rappel, le projet e-CATE (Evaluation de la Connectivité entre Aires marines protégées et rôle des habitats Essentiels) propose d'évaluer par marquage acoustique la connectivité des populations de poissons au stade adulte entre trois aires marines protégées de la côte catalane française et espagnole (Parc naturel marin du golfe du Lion, Réserve naturelle marine de Cerbère-Banyuls, Parc naturel du cap de Creus) et de définir le rôle des habitats essentiels, à l'aide notamment d'une cartographie des habitats à fonction de nurserie de type petits fonds de blocs hétérogènes. Deux espèces clefs des écosystèmes côtiers méditerranéens servent de modèle, le sar commun (*Diplodus sargus*) et le mérrou brun (*Epinephelus marginatus*). Les poissons marqués sont détectés par un réseau de récepteurs installés le long de la zone d'étude, ce qui permet d'étudier leurs déplacements.

ETUDE SCIENTIFIQUE EN COURS



Plongeurs, si vous observez un sar ou un méroü portant cette marque, merci d'en faire part au numéro ci-dessous (en précisant lieu, date d'observation)

Pêcheurs, si vous prenez un individu marqué, il est impropre à la consommation. Merci de le ramener entier, avec sa marque et les informations sur sa capture (lieu, date, ...) auprès du personnel scientifique

Contacts : 04 68 88 73 39 ou 04 68 88 09 11 ou 04 68 29 55 89




Pour tout comprendre de l'E-cate !

En 2016, le Parc a participé à l'entretien des récepteurs et à un atelier en juillet au Barcarès, consacré à l'étude du renouvellement des populations de poissons via le suivi de leurs déplacements/comportements (radiotracking, etc.), les processus d'installation/recrutement (juvéniles, nurseries, etc.) et leurs applications à la gestion des zones côtières.

Programme de suivi des arrêtés corbs et mérous de décembre 2013

Cette action consiste en la mise en œuvre du programme de surveillance des corbs et mérous sur la période 2015-2018, dans le cadre de l'évaluation des arrêtés réglementant leur pêche, pris en décembre 2013 en Méditerranée continentale et en Corse.



© Yann Jézéquel / Agence des aires marines protégées

Le programme de surveillance s'étale sur 4 années de suivi et comprend :

- L'échantillonnage à l'échelle de la façade :

4 zones témoins en dehors des zones de réglementation spéciale de pêche, soit le Parc naturel marin du golfe du Lion, la Côte bleue, la Corniche varoise, le secteur de Campomoro-Senetosa (Corse) ;

- Le suivi parallèle dans les aires marines protégées avec maintien des suivis existants dans et hors AMP ;
- La validation scientifique des données avec l'Université Nice Sophia-Antipolis comme référent scientifique (structuration, récupération et traitements des données, rapport annuel et final).

La méthodologie de comptage *in situ* des mérours et des corbs est commune à toutes les zones témoins (méthode de comptage préconisée par le Groupe d'Etude du Mérour). La saison chaude est privilégiée (température de l'eau supérieure à 18°C). Deux zones témoins doivent être échantillonnées en 2015 et 2017, les deux autres en 2016 et 2018. Les données sont centralisées par l'Université de Nice Sophia-Antipolis dans une base de données unique.

Dans le Parc, 4 sites ont été identifiés avant le premier suivi grâce à l'enquête des professionnels de la plongée : Canadells, Sainte-Catherine, cap Béar et la Moulade.

Deux comptages par site ont été réalisés durant l'été 2016 espacés de quelques jours à un mois d'intervalle et les données ont été transmises à l'Université Nice Sophia-Antipolis.

Valorisation des suivis de pêche récréative

Plusieurs suivis des activités de pêche récréative ont été menés sur la côte rocheuse du Parc entre 2007 et 2014, notamment par le laboratoire CEFREM de l'UPVD et la Réserve naturelle marine de Cerbère-Banyuls. Des



© M. Brichet / Agence des aires marines protégées

données concernant la fréquentation des sites, les captures ou les profils socio-

économiques ont été récoltées. Les années 2017 à 2019 seront consacrées à valoriser ces données, à appliquer un protocole de suivi identique sur la côte sableuse ainsi qu'à consolider les indicateurs du plan de gestion liés à la finalité de gestion conjointe et durable des activités de pêche, tant professionnelle que récréative. Pour ce faire, une convention de partenariat a été signée entre le CEFREM/UPVD et le Parc en 2016.

Le suivi de l'oursin comestible

Afin de disposer d'une série temporelle d'au moins trois ans, une nouvelle campagne de suivi des populations d'oursins (espèces halieutiques prioritaires dans le plan de gestion) a été menée durant l'été 2016, en vue d'une gestion durable de cette population et suite à la mise en place de la nouvelle réglementation pour la pêche professionnelle et récréative des oursins sur les côtes du Parc. Ainsi,



neuf sites ont été échantillonnés sur la côte rocheuse. Faut de moyens humains adéquats, le suivi n'a pu être étendu au cap Leucate. A l'heure de l'impression, les analyses sont toujours en cours.

Conformément à la nécessité d'améliorer l'appréhension des nouveaux cadres réglementaires s'imposant à la pêche récréative des oursins, le Parc a conçu des visuels à cet effet et les a distribués dans une vingtaine de lieux d'accueil du public (mairie, capitainerie, magasins de pêche, etc.).

Par ailleurs, le Parc participe, sans voix délibérative, à la commission d'attribution des licences oursins sur le Parc. En 2016, six pêcheurs ont obtenus une licence de pêche.

Ce travail s'inscrit dans le cadre de la sous-finalité « Des espèces, hors-statut, mais remarquables pour la gestion, inféodées au Parc, en bon état de conservation garantissant le bon fonctionnement des écosystèmes », au regard spécifiquement de l'indicateur « invertébrés d'intérêt commercial ».



Comptage 2016 des populations d'oursins sur la côte rocheuse par la méthode des quadrats et transects - © A. Gigou / Agence des aires marines protégées

Poursuite du projet d'identification de l'origine du cuivre dans les sédiments portuaires et marins

Ce projet, initié fin 2015, s'est poursuivi en 2016. Pour rappel, l'objectif de l'étude est de tester une méthode permettant d'identifier l'origine du cuivre qui contamine l'ensemble des sédiments des ports du Parc. Deux sources principales du cuivre sont actuellement suspectées, mais sans connaître réellement leur proportion : le cuivre utilisé dans les peintures anti-salissures des bateaux (source de pollution interne au port) et le cuivre utilisé en agriculture pour le traitement des vignobles (source de pollution externe au port). Basée sur le prélèvement d'échantillons en plongée, cette caractérisation

est opérée par l'analyse des isotopes du cuivre. L'expérimentation menée par le laboratoire d'Hydrosciences de Montpellier doit être conclue au cours du 1^{er} trimestre 2017. En fonction des résultats, le Parc pourrait continuer à poursuivre dans cette voie.

Suivi des macro-déchets sur les plages

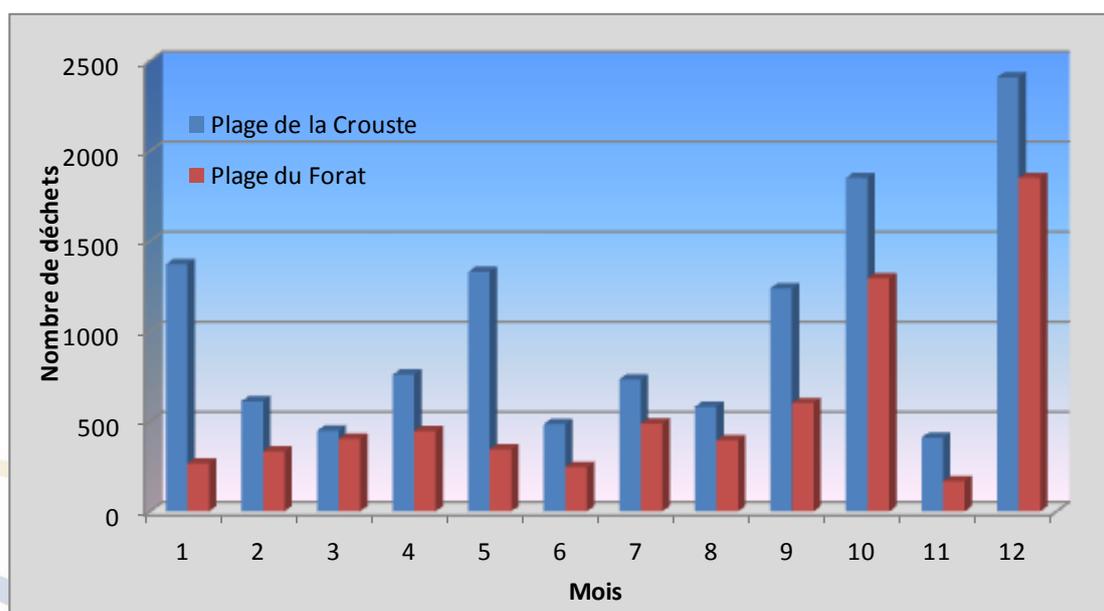


La pollution par les macro-déchets est une problématique importante identifiée dans le plan de gestion. La réduction des déchets présents dans le Parc a été considérée comme indispensable pour limiter les risques pour la faune marine, mais aussi pour les usages (baignade, pêche, plongée, etc.). Lors de l'élaboration du plan de gestion, il est apparu qu'aucune donnée n'existait pour faire un état des lieux précis sur la présence de déchets littoraux, ni aucun suivi à long terme pour connaître l'évolution de cette pollution.

Un protocole basé sur des efforts de collecte systématique, de tri et analyse quantitative et qualitative
© Marc Dumontier / Agence des aires marines protégées

Après des tests réalisés en 2015, le suivi mensuel a débuté en janvier 2016 sur deux plages du périmètre du Parc (plage de la Crouste à Canet et plage du Fourat à Port-Vendres). La sélection des plages s'est faite à partir de différents critères nécessaires à de tels suivis (absence de ramassage, orientation par rapport à la tramontane et la houle, proximité de sources d'apports, etc.), conformément au protocole européen et en lien avec le référent scientifique national « Déchets littoraux » pour le programme de surveillance de la DCSMM.

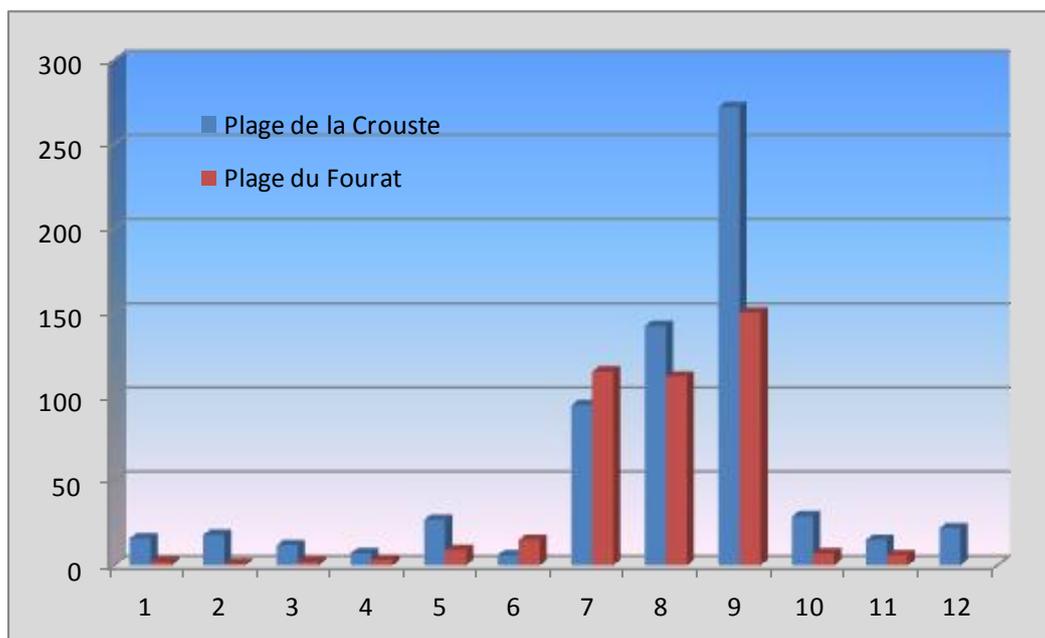
Les principaux résultats sur l'année 2016 sont présentés sur les graphiques suivants.



Evolution du nombre de déchets mensuels

Le total (en nombre) de déchets ramassés et comptabilisés sur l'année 2016 est de 18 481. La moyenne de déchets est évaluée à 550 déchets par mois et pour 100 m de linéaire de plage pour le Fourat et de 990 déchets/mois/100 m pour la Crouste. Le nombre de déchets est significativement plus important sur la plage de La Crouste qu'au Fourat, sans doute en raison de la proximité de l'embouchure de La Têt qui apporte des déchets du bassin versant. La majorité de ces déchets (74 %) est constituée de plastiques, une proportion similaire pour les deux plages.

Au cours des ramassages, il est apparu une évolution assez caractéristique d'un déchet lié à la fréquentation touristique. Le nombre de mégots de cigarette récoltés est fortement corrélé à l'évolution saisonnière de la population du littoral du Parc.



Evolution du nombre de mégots de cigarettes

La poursuite de ce suivi va permettre :

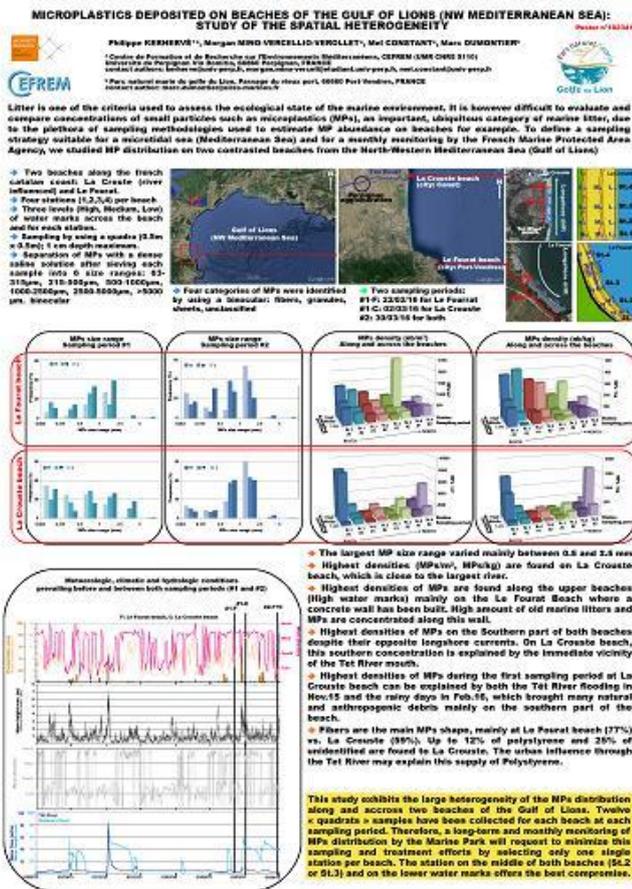
- d'établir un état des lieux de la présence de déchets dans le Parc et leur évolution à moyen et long terme et ainsi alimenter l'indicateur « Macro-déchets et usages » du Parc ;
- de contribuer à la DCSMM en faisant du Parc un des opérateurs de l'évaluation des déchets à l'échelle de la façade méditerranéenne ;
- d'évaluer l'effet des actions en faveur de la réduction des déchets, qu'elles soient nationales (par exemple la suppression des sacs plastiques en juillet 2016 et janvier 2017) ou locales (à développer dans le cadre du plan de gestion du Parc) ;
- d'apporter des éléments chiffrés afin de faire valoir les enjeux du Parc auprès des instances de gestion des bassins versants et de mettre en place des actions communes (lien terre-mer) en vue d'une réduction des apports à la mer ;
- d'obtenir des informations chiffrées, locales, concrètes et spécifiques au périmètre du Parc en vue d'une sensibilisation des différents acteurs.

Projet microplastique

A l'inverse des macro-déchets, la problématique des micro-déchets (particules dont la taille est inférieure à 5 mm) est plus récente. Ces microparticules sont issues de la dégradation des macro-déchets (principalement de la dégradation des plastiques). Elles présentent des risques identifiés en

termes de transport d'espèces invasives et de relargage d'additifs. Elles sont susceptibles d'être ingérées par les organismes de la chaîne alimentaire. Du fait de leur petite taille, ces particules peuvent adsorber des polluants organiques présents dans le milieu marin (HAP, PCB, DDT, etc.) et les diffuser dans les tissus d'organismes vivants une fois ingérées.

Dans le cadre de la DCSMM, un protocole européen a été élaboré pour l'évaluation de ces micro-déchets. Cependant, le test de la méthodologie par certains Etats membres a montré des difficultés dans son application, tant sur la phase terrain (échantillonnage) que sur la phase de laboratoire (tri, identification). Le protocole a principalement été conçu pour une application sur des plages soumises à un régime macro-tidal (marée importante) ce qui rend son application à la Méditerranée plus compliquée.



En vue d'une mise en œuvre dans le Parc au même titre que le suivi des macro-déchets, une étude a été lancée en collaboration avec l'Université de Perpignan Via Domitia (UPVD - CEFREM). Ce projet avait un double objectif, d'une part connaître la quantité et le mode de distribution des micro-déchets sur les plages du Parc, et d'autre part d'apporter des éléments en vue de contribuer à l'amélioration du protocole d'échantillonnage.

La répartition des microparticules est variable d'une campagne à l'autre mais d'une manière générale, il semblerait qu'un gradient de densité se mette en place en fonction de la dérive littorale. Les conditions climatiques (crues, tempêtes) sont d'autres facteurs influençant cette répartition spatiale.

Ce travail a fait l'objet de l'élaboration d'un poster retenu pour être exposé lors du colloque international sur les micro-plastiques qui s'est tenu aux Canaries en mai 2016.

Suivi de l'algue « *Ostreopsis ovata* »

Ostreopsis ovata est une algue marine tropicale qui a été détectée pour la première fois en Méditerranée dans les années 70 mais qui, dans les années 2000, a fait l'objet de proliférations ponctuelles. Il s'agit d'une algue microscopique benthique se développant sur les rochers ou sur les autres macrophytes à faible profondeur. Elle est capable de produire une toxine pouvant avoir des conséquences importantes sur la santé humaine.

En 2010, l'association « Surfrider Fondation Europe » a lancé un suivi de l'algue *Ostreopsis ovata* en région PACA, secteur ayant fait l'objet de blooms. En septembre 2015, l'association a organisé une table-ronde d'experts sur la thématique au cours de laquelle il a été décidé de poursuivre ce suivi et de l'étendre à la Corse et au Languedoc-Roussillon.



Dans ce cadre, le Parc et Surfrider se sont associés afin d'assurer une surveillance de l'apparition de l'algue au sein du périmètre du Parc. De fin juin à fin septembre, le Parc a réalisé les prélèvements d'eau tous les 15 jours dans la baie de Paulilles, site retenu pour ce suivi. L'algue a été détectée dans 2 échantillons sur les 7 au total. Les concentrations étaient respectivement de 1 000 cellules / litre et 7 000 cellules / litre, valeurs très inférieures au seuil d'alerte (30 000 cellules / litre).

Ce suivi va être poursuivi en 2017.

Intervention, appui aux acteurs maritimes



© Y. JEZEQUEL / Agence des aires marines protégées

Le premier appel à projet du Parc à destination des professionnels de la pêche et des produits de la mer

En janvier 2016, a été lancé le premier appel à projets du Parc. L'objectif était de participer à la consolidation de la viabilité économique des entreprises de pêche, tel qu'inscrit dans le plan de gestion, en consolidant les emplois et en encourageant l'innovation dans les circuits de vente les plus rentables pour les professionnels. Deux projets ont été désignés lauréats par le conseil de gestion d'avril 2016 : 1) la réfection de la dalle de la chambre froide et l'achat de matériel de pesée collectif pour le port de pêche du Barcarès 2) l'impression de dépliants et de panneaux visuels pour la poissonnerie Calli SARL de Leucate mettant en valeur la pêche locale du jour.



Réfection de la dalle de la chambre froide du port de pêche du Barcarès, aux normes d'hygiène

© C. Jabouin / Agence des aires marines protégées

Ce premier appel à projet a été conçu pour accompagner un cofinancement potentiel total de projets à hauteur de 40 000 euros, avec une dotation maximale de 10 000 euros par projet présenté. La consommation effective de cette enveloppe réservée s'élève au final à 8098 euros.



Dépliant de la poissonnerie SARL Calli

RECUPNET ou la prise en considération partagée de la problématique des macro-déchets en lien avec les activités de pêche professionnelle

Le plan de gestion du Parc fixe un objectif de réduction de la quantité de déchets marins afin d'atteindre un bon état du milieu et de garantir la pratique des activités maritimes dans de bonnes conditions ainsi qu'un objectif de maîtrise de la collecte et de l'élimination des déchets liés aux activités nautiques et portuaires.

Durant le printemps et l'été 2016, l'équipe du Parc et une stagiaire de Master 2, Aurélia Changeant, ont réalisé un état des lieux des trois thématiques ci-dessous, sur l'ensemble des ports de Cerbère à Port-Leucate :

- **Volet 1 : Impacts des déchets marins sur les pratiques de pêche professionnelle**

Un suivi des déchets capturés dans les filets de cinq fileyeurs et un chalutier a été réalisé sur huit semaines durant l'été 2016.



© A. Changeant / Agence des aires marines protégées

En moyenne, les fileyeurs ont capturé un déchet par jour (1,33 litre) et le chalutier 140 (36,1 litres). Les déchets sont en très grande majorité constitué de morceaux de plastique. Les gênes occasionnées sont minimales mais réelles et consistent en une perte de temps liée au démaillage des déchets, mais peuvent aller jusqu'à quelques événements plus dommageables comme des filets déchirés ou du poisson souillé. L'équipe du Parc travaille également en lien avec les structures de gestion des bassins versants (SAGE, Contrat de rivière, etc.) pour développer le lien « terre-mer » afin de permettre une meilleure prise en compte des problématiques maritimes par les gestionnaires terrestres.

- **Volet 2 : Recensement et récupération des filets perdus en mer et déchets volumineux**



Enlèvement d'un morceau de filet à l'aide d'un ballon de levage
© Agence des aires marines protégées

Grâce à une vaste enquête auprès des centres de plongée, des pêcheurs professionnels, des gendarmes et pompiers notamment, une base de données de 60 filets perdus en mer (de un à plusieurs dizaines de mètres) le long des côtes du Parc a pu être constituée. Une quinzaine d'opérations d'enlèvement a été réalisée par l'équipe des plongeurs professionnels du Parc. La méthode d'enlèvement a été sécurisée et prend en compte l'impact de l'engin et de son enlèvement sur l'environnement.

Toute personne ayant observé un engin de pêche perdu ou un déchet volumineux peut le signaler à l'équipe du Parc : dechetsmarins.golfedulion@aires-marines.fr ou au 04 68 68 40 20.



Plongez au cœur de l'action

Cette démarche a d'ailleurs été suivie par une équipe de tournage dans le cadre de la préparation d'une émission de Thalassa sur la Méditerranée et dont le résultat présenté au bureau et conseil de gestion à l'automne est disponible à partir de ce QR code !

- **Volet 3 : Vers une filière de traitement optimale des filets de pêche usagés**

Toujours grâce à l'enquête, les circuits de traitement des vieux filets ont été reconstitués sur tous les ports du Parc : actuellement, ils suivent le circuit des ordures ménagères et sont soit incinérés, soit enfouis. Les gênes occasionnées par ces filets durant leur parcours sont actuellement considérées comme minimales ou ponctuelles par rapport à d'autres gênes mais sont réelles, par exemple : emmêlement dans les camions ou les mâchoires des machines, encombrement des quais, difficulté à les rassembler et à les stocker en vue de leur enlèvement, etc. L'estimation de 50 à 100 m³ de vieux filets produits chaque année sur le Parc ouvre la voie à l'étude de la création d'une vraie filière de valorisation et de recyclage.



Amoncellement de filets usagés sur un quai
© A. Changeant / Agence des aires marines protégées

Ingénierie de projets et de territoires



© Y. JEZEQUEL / Agence des aires marines protégées

Suivi de la convention de partenariat avec le CRPMEM Languedoc-Roussillon en lien avec l'analyse des risques pêche / Natura 2000

L'antenne Méditerranée de l'Agence des aires marines protégées a établi une convention de travail avec le CRPMEM Languedoc-Roussillon afin de mener, notamment, une analyse des risques liés à la pêche sur les habitats marins classés dans les zones Natura 2000 de la région. Le Parc est membre du comité de pilotage et de suivi de cette convention. Les enquêtes d'activité ont été menées par le CRPMEM-Languedoc Roussillon en 2015 et 2016. A l'automne 2016, les premières cartes d'activités ont été produites par l'antenne Méditerranée ainsi que leur croisement avec les cartes des habitats Natura 2000, selon la méthode développée par le MNHN. Le début de l'année 2017 sera consacré à l'interprétation de ces croisements « pression et sensibilité des habitats ».

NOSTRA MAR ou l'initiation d'une dynamique transfrontalière



Séances de travail au Musée maritime de Barcelone en octobre 2016
© J. Cammal / Agence des aires marines protégées

Malgré le travail considérable réalisé – de nombreuses rencontres avec les partenaires potentiels des deux côtés de la frontière, traductions systématiques des documents produits, ateliers de travail permettant de faire ressortir les thématiques communes potentielles, séminaires de deux jours à Barcelone avec tous les partenaires directs, pour définir une méthodologie de travail précise - l'ambitieux projet Nostra Mar, en lien avec la mer catalane, la culture, l'environnement naturel et le paysage, n'a pas pu être déposé au programme européen POCTEFA. Les raisons à cela sont diverses, à commencer par l'annonce du calendrier du deuxième appel à projets et les incertitudes sur la période de démarrage, impliquant de revoir un certain nombre de propositions, ou bien encore, des difficultés de coordination et de cadrage dans un contexte bilingue, multi-acteurs, multi-thématiques.

En dépit de cela, de nombreux liens ont pu être renforcés avec notamment le conseil départemental, le réseau des musées maritimes catalans, l'université autonome de Barcelone ou encore l'Institut d'études de la mer, qui laissent espérer de très fructueuses collaborations avec ou sans aide européenne. Il en découle une réelle volonté de travailler ensemble.

Une réintégration aux réflexions menées avec Eco-nav



Le réseau Eco-nav encourage le développement de projets innovants et le partage d'expériences sur l'éconavigation dans les aires marines protégées.

Le conseil départemental des Pyrénées-Orientales a mené, dans le cadre d'un appel à manifestation d'intérêt, une expérimentation : la motorisation électrique sur une barque traditionnelle. Ce projet a pour objectif la valorisation du patrimoine maritime nord-catalan à travers la restauration de barques méditerranéennes et sa remise en navigation dans un contexte de préservation du milieu marin. L'Atelier des barques de Paulilles a donc testé une motorisation électrique et son système de rechargement des batteries sur une barque traditionnelle après différentes études en fonction des contraintes et conditions de navigation locales.

Ce projet a été valorisé lors de l'événement « Escales à Sète ».

La mise en œuvre de la rétrocession des dispositifs d'amarrage

La zone Natura 2000 « Posidonies de la côte des Albères », située dans le périmètre du Parc,



© A. Gigou / Agence des aires marines protégées

comporte 14 dispositifs d'amarrage écologiques, gérés par le comité départemental de la Fédération française d'études et de sports sous-marins (Codep 66) avec l'aide financière du Parc via une convention. Le Codep 66 a exprimé son souhait de rétrocéder la propriété ainsi que la gestion de ces dispositifs d'amarrage au Parc. En 2015 et en 2016 plusieurs réunions ont permis d'associer les différents acteurs de la plongée, dont le GS3PO, à la réflexion sur les améliorations à apporter au dispositif existant.

Les membres du conseil de gestion du Parc ont validé, le 24 novembre 2016, la rétrocession de ces dispositifs d'amarrage. Conformément à l'orientation de gestion du Parc de favoriser des pratiques nautiques respectueuses de l'environnement marin, l'administration en direct de ces 14 mouillages écologiques permettra de renforcer la collaboration engagée avec les structures de plongée, de continuer à protéger les habitats de cette zone, en particulier les herbiers de posidonies, et de favoriser les interactions avec la Réserve naturelle marine de Cerbère-Banyuls.

Un prestataire a été choisi en décembre à la suite de la publication d'un marché afin d'assurer la maintenance, l'entretien et la réparation des dispositifs à partir de 2017.

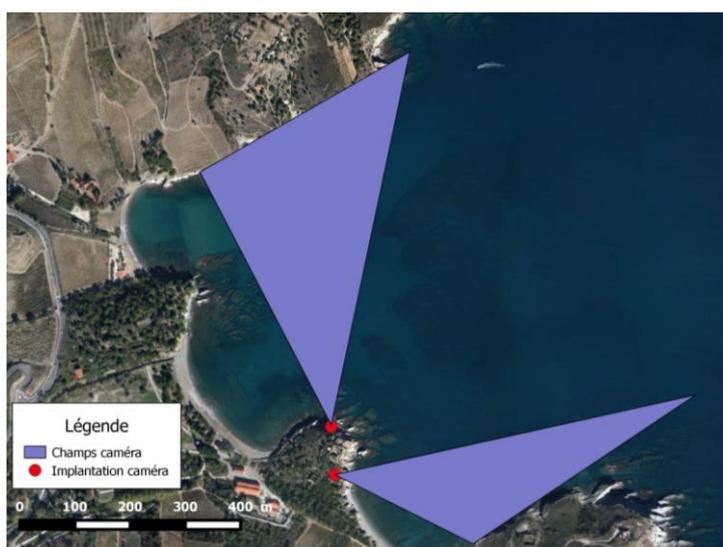
Une opportunité de suivi de la fréquentation



Photo 3 : installation des pièges photographiques pour suivre le mouillage dans l'anse de Paulilles

Certaines baies de la côte rocheuse subissent, pendant l'été, une pression importante liée aux activités de baignade et de plaisance. Afin d'évaluer la pression de ces activités sur le milieu, le Parc a installé avant l'été un dispositif automatisé pour le suivi des mouillages sur deux sites distincts. Ce projet implique l'utilisation d'appareils photo automatisés et autonomes, de type "pièges photographiques". Ces appareils ont été programmés pour prendre une vue panoramique de la baie de Paulilles et de la plage du Fourat toutes les 15 minutes de fin juin à fin octobre.

Les données collectées seront traitées lors d'un stage de Master 2 qui débutera début 2017 et qui visera à élaborer un outil de traitement facilement manipulable par les agents du Parc.



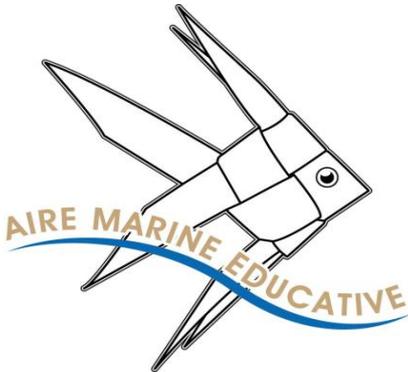
Les angles de vue des pièges photographiques

Animation, diffusion, sensibilisation



© Y. JEZEQUEL / Agence des aires marines protégées

Déploiement national des aires marines éducatives : l'école Curie-Pasteur à Argelès-sur-Mer choisie pour la phase pilote



Une aire marine éducative est une zone littorale et marine de petite surface gérée de manière participative par des élèves du troisième cycle de primaire. Huit écoles primaires, quatre en métropole et en quatre en outre-mer, ont été retenues pour expérimenter la démarche et faire un retour d'expérience sur les outils proposés par le comité de pilotage national.

L'école Curie-Pasteur, le Parc naturel marin du golfe du Lion, l'Agence des aires marines protégées, le programme municipal « Enfants de la mer » et le conseil départemental des Pyrénées-Orientales se sont réunis en septembre pour lancer la phase pilote de l'extension nationale du label « aire marine éducative ». Trois classes de l'école Curie-Pasteur d'Argelès-sur-mer s'engagent dans cette démarche d'obtention du label, celui-ci étant organisé autour de trois objectifs : connaître la mer, vivre la mer et gérer la mer. L'ambition pour l'année scolaire 2016-2017 est d'obtenir le label mais également de poser les bases pour une démarche pérenne.

Les élèves ont élu des délégués qui ont constitué le Conseil des Criques de Porteils, chargé de choisir les orientations du projet d'AME. Le premier Conseil s'est tenu le 3 novembre. Les délégués ont pu exprimer leur souhait de passer une journée sur le site de leur AME. Une intervention sur la faune dans le Parc a également été réalisée par un agent afin de sensibiliser les élèves à la diversité sous-marine.



L'organisation d'une lecture du paysage littoral
© M-P. Bey / Enfants de la mer

Pour mener à bien ce projet et assister les élèves dans leur démarche, le programme « Enfants de la mer » et le Parc naturel marin ont établi une convention de partenariat.

Edition d'un guide de sensibilisation à destination des pêcheurs récréatifs

L'association d'éducation à l'environnement LABELBLEU a mené plusieurs campagnes de sensibilisation des pêcheurs récréatifs sur les côtes de l'Hérault et des Pyrénées-Orientales. Le Parc et LABELBLEU ont collaboré au printemps 2016 pour éditer un nouveau « Guide du pêcheur responsable », plus complet que les précédents. Il met l'accent sur l'identification des principales espèces de nos côtes, la réglementation nationale, dont les tailles limites de captures, la réglementation sur la pêche des oursins dans le Parc, les bonnes pratiques ainsi qu'une présentation du Parc et de la Réserve naturelle marine de Cerbère-Banyuls. Edités à 2500 exemplaires distribués



essentiellement dans des magasins d'articles de pêche du littoral ou lors d'opération de terrain, il permettra ainsi de sensibiliser les pêcheurs non affiliés à des fédérations de pêche.

Guide du pêcheur responsable, édition 2016,
comprenant : un guide et un dépliant, une réglette
autocollante de mesure des poissons et un gabarit pour le
ramassage des oursins
© F. Mirbeau / LABELBLEU

Événementiels dans le domaine de l'éducation et de la sensibilisation

- **La Fête de la Nature, Paulilles, 21-22 mai 2016**

A l'occasion de la fête de la Nature, le Parc a été associé aux manifestations organisées au niveau national et invité à proposer un stand et des animations sur le site de Paulilles, en lien avec le CD 66. Pendant deux jours, les agents du Parc ont échangé avec le public autour de ses actions et ont proposé de s'associer à ces démarches par l'entremise de jeux portant sur la thématique des oursins ou sur la découverte tactile de l'environnement marin.



Le diplôme très officiel délivré par le Parc.
© Y. Jézéquel / Agence des aires marines protégées

Point d'orgue de l'action du Parc, il a été proposé une centaine de baptêmes gratuits. Conformément



au code des marchés publics, un prestataire a été choisi par le Parc : la structure de plongée Scuba Passion. Très appréciée des jeunes, cette découverte de la plongée sous-marine et des fonds marins a permis de mettre en valeur l'importance de la partie sous-marine de cet espace littoral très prisé localement, appartenant au Conservatoire du littoral et géré par le CD 66.

Le fameux signe « OK » appris par des dizaines de jeunes et de moins jeunes
© Agence des aires marines protégées

- **L'ouverture de la saison 2016 du programme « Enfants de la mer » : quand technologie, nature et culture se mélangent, avril 2016**

« Enfants de la mer », programme municipal d'Argelès-sur-Mer, continue d'occuper une place à part dans la capacité à offrir un regard croisé sur la diversité, locale ou à l'autre bout du monde, et qui oblige à tisser, toujours plus, les liens entre communautés. C'est dans cette perspective que les Enfants de la mer ont proposé à l'observatoire océanologique de Banyuls, la Réserve naturelle marine et le Parc, de mettre en commun leurs moyens techniques afin d'assurer la retransmission en direct sur le web de deux relâchés de tortues ayant séjourné au CESTMED. Cette opération a été suivie à bord d'un bateau à passagers et par des écoles connectées.

Par ailleurs, une délégation des îles Marquises a été accueillie en lien avec le thème de l'exposition



Un moment très fort vécu en direct grâce à une collaboration efficace entre partenaires

photographique du front de mer « des hommes et des îles », ce qui a permis au Parc d'apporter une contribution collective à la question de la mise en œuvre d'aires marines éducatives et à l'articulation des opérateurs œuvrant à la gestion d'un territoire.



La délégation marquisienne attentive à partager son expérience des AME
© M. Sauget / Agence des aires marines protégées

- **La co-organisation de trois représentations de théâtre sur les déchets : spectacle « Planète plastique », juillet 2016**

Parc naturel marin
Golfe du Lion

VILLE DE TORREILLES

LE THÉÂTRE DU BRUIT
PRÉSENTE

PIRÉNÉES
ORIENTALES
Département

PLANÈTE PLASTIQUE

Lundi 25 Juillet - 21h
Espace Capellans
TORREILLES PLAGE
Renseignements : 04 68 68 40 20

GRATUIT

Fondation
LEA NATURE

mjc

SATORIZ

Les représentations ont eu lieu fin juillet 2016 à Torreilles, Argelès-sur-Mer et sur le site de Paulilles, à Port-Vendres.

Suite à l'interdiction, par la loi dite de « transition énergétique », des sacs de caisse en matières plastiques à usage unique destinés à l'emballage de marchandises au 1^{er} juillet 2016, le Parc, en partenariat avec le Conseil Départemental des Pyrénées Orientales, a mené une opération innovante de sensibilisation. Il a été fait appel à une compagnie de théâtre proposant un spectacle sur le « 7^{ème} continent ». Ce spectacle, « Planète plastique », a fait l'objet de représentations dans trois communes ayant accepté d'accueillir la compagnie lyonnaise du « Théâtre du bruit ».



Evocation en couleurs d'un problème majeur
© Agence des aires marines protégées

- **La participation aux Rencontres naturalistes de l'Aude**

Le Parc a proposé une intervention sur les enjeux du Parc, en lien notamment avec la question des mammifères marins, à la suite d'une présentation faite par l'association Regard du Vivant. Ces interventions ont permis de donner une touche marine à cet évènement organisé par la LPO et la Fédération Aude Claire et rassemblant des passionnés de nature et d'écologie.

L'inscription du Parc dans un agenda local et national : les forums ouverts au public

A la faveur de la Journée mondiale des océans (8 juin), ainsi que de la Journée mondiale de la mer (30 septembre), le Parc a organisé deux après-midi d'informations et d'échanges sur ses activités, en présence de M. Moly ainsi que de plusieurs membres du conseil de gestion. Une soixantaine de personnes ont ainsi participé à ces deux évènements, le premier organisé au Cinéma Le *Vauban* de Port-Vendres, le second, au cinéma *ClapCiné* de Leucate.

Les interventions ont associé un binôme composé d'un ou une chargé(e) de mission et un partenaire expert du sujet abordé. Les sujets développés ont porté sur le remontage de l'épave du bateau de charge romain « Port-Vendres 1 », sur le suivi du canyon Lacaze-Duthiers, sur l'arrivée des éoliennes flottantes ainsi que sur une série de petites séquences illustrées de l'ensemble des actions du Parc. Pour clôturer ces journées d'information sur les activités du Parc, l'équipe de Kalimago ayant réalisé « Paysans de la mer - Paroles de pescadors » était invitée à dialoguer avec le public suite à la projection de leur film.



M. Moly, présent à ces deux évènements, et échangeant avec le public
© M. Sauget / Agence des aires marines protégées

Evenementiels dans le domaine de la culture maritime

- **Escale à Sète, 22 au 28 mars 2016**

Les Catalans étaient les invités d'honneur d'Escale à Sète 2016, manifestation accueillant plus de 250 000 visiteurs. Etant l'un des événements les plus importants de Méditerranée dédié à la valorisation du patrimoine maritime, le Parc y a tenu un stand d'information. Nombre de visiteurs se sont montrés très intéressés par les missions du Parc. Une exposition de photos, sur le stand du Parc, était dédiée à l'opération de remontage du bateau romain « Port-Vendres 1 ».



Stand du Parc à Escala à Sète

© V. Magenti / Agence des aires marines protégées

- **Vire-vire de caractère, baie de Paulilles, 3 et 4 sept 2016**



**Vire vire
de
caractère**



Le Parc naturel marin du golfe du Lion a participé activement au deuxième Vire-vire de Caractère à Paulilles via la mise à disposition de moyens nautiques et un stand d'information et d'animation. Le tout s'inscrivait dans une démarche de collaboration en amont qui a notamment permis un appui financier. Organisée par les Ports de caractères, le Gapamar et le CD 66, cette manifestation avait pour but premier de valoriser la navigation à la voile latine en rassemblant les amateurs éclairés comme les curieux à partager le goût d'une navigation aussi belle que particulière ! Mission accomplie puisque 41



Des bateaux aimés en nombre

© V. Magenti / Agence des aires marines protégées

bateaux y ont participé cette année.

- **Fêtes du nautisme, des traditions et de la culture locale**

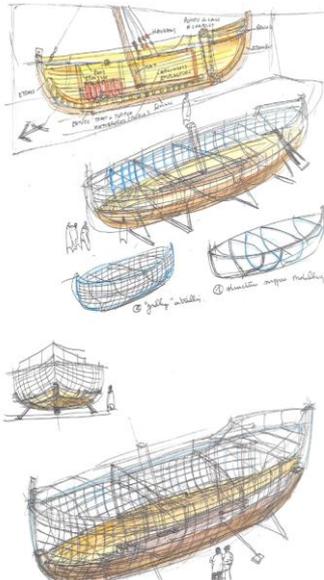


Le Parc s'est également associé à différentes manifestations, celles de Festi'Mar, à Canet-en-Roussillon et à la fête de l'Anchois à Collioure. Il a honoré l'invitation du CD 66 à la journée d'accueil des nouveaux Catalans.

Stand du Parc à Festi'Mar, à Canet.
© J. Cammal / Agences des aires marines protégées

Vers la production d'un film d'animation sur Port-Vendres 1

Dans le cadre de la valorisation de l'épave romaine Port-Vendres 1 et suite à l'opération réalisée en 2015, le Parc a mis en œuvre une collaboration visant à décliner un film d'animation d'environ 10 minutes sur ce navire de grande valeur archéologique. Le grand public est la cible principale de cette production en cours de réalisation. Abordant aussi bien les aspects techniques du navire, que sa



cargaison, ou son itinéraire, l'objectif est bien de produire un film d'animation qui sera largement diffusé et qui pourrait être utilisé dans différents cadres.

La structure narrative du story board et les réalisations, y compris au niveau de l'utilisation de la 3D, sont établies avec le plus grand soin : réalisé par Edikom, en étroite collaboration, pour la rigueur scientifique, avec les experts JM Gassend du CNRS, M.-P. Jezegou du DRASSM et M. Salvat du dépôt de fouille de la mairie de Port-Vendres, il est attendu de ce film des qualités pédagogiques, historiques, scientifiques qui permettront à tout un chacun de découvrir comme jamais l'histoire de cette épave. Ce film devrait être achevé à la fin du 3^{ème} trimestre 2017.

Croquis de Port-Vendres 1
© JM Gassend

Des collaborations avec les enseignants et étudiants

- **Agrocampus Rennes : une analyse appliquée de l'intérêt général territorialisé**

Sous la houlette de Jean-Eudes Beuret, huit étudiants de l'école d'agronomie de Rennes – AGROCAMPUS Ouest – ont parcouru le territoire dans le cadre d'une réflexion plus générale sur les démarches territoriales à l'œuvre, en lien direct avec le projet GAEL financé par la Fondation de France sur la période 2013-2016. Accueillis par le Parc, ils ont pu échanger avec nombre d'acteurs travaillant sur les problématiques environnementales et d'organisation de l'espace : une restitution après ces 5 jours d'immersion a pu confirmer la complexité à créer une dynamique partagée autour de la gestion de la mer, encore plus dans un contexte où le Parc reste encore un objet flou et toujours trop méconnu.

Cet échange a conduit le Parc à intervenir au séminaire de clôture du projet GAEL en mai 2016, à Aix-en-Provence.

- **Le master EGEL au Parc : un rendez-vous concret en lien avec l'unité d'enseignement entre l'IUEM et l'AAMP**

L'accueil du Master « Expertise et Gestion de l'Environnement Littoral » de l'Université de Bretagne Occidentale / Institut Universitaire Européen de la Mer a été une nouvelle fois porteur pour le Parc puisque trois groupes de 8 étudiants ont exploré trois thèmes, trois jours durant :

- *Quand je serai plus grand... Réflexions et opportunités pour impliquer les jeunes aux enjeux du territoire*
- *Gérer la plaisance dans la baie de Paulilles : concevoir un cahier des charges croisant état des lieux, éléments de méthodes et cadres juridiques de référence*
- *Cultiver la mémoire : acteurs et opportunités pour le territoire*

Ces travaux exploratoires ont permis de contacter plusieurs acteurs référents du territoire, de proposer une restitution en fin de voyage d'études et de disposer de rapports intéressants pour aider à la réflexion sur des projets à développer.

Cette démarche s'inscrit par ailleurs dans le cadre du partenariat de l'Agence avec l'IUEM et notamment en lien avec une unité d'enseignement du Master EGEL. Très positive, cette expérience sera amenée à être renouvelée.

- **Un accueil personnalisé pour le BTS PGEM de Sète**

Pour la deuxième année consécutive, le BTS « Pêche et Gestion de l'Environnement Marin » a été accueilli dans les locaux du Parc pour deux jours d'immersion et de prises de contacts très concrètes avec les activités du Parc. Comme l'année précédente, cet échange a abouti à l'organisation d'un stage de 9 semaines, de portée opérationnelle, en lien avec les démarches qualité que le service opérations se doit de développer pour mener à bien ses actions en mer.

- **Cycles universitaires et conférences**

Une formation sur les aires marines protégées des Pyrénées-Orientales et leur articulation a été organisée auprès des élèves du lycée de la mer à Canet-en-Roussillon, des étudiants en Licence et en Master (1 et 2) à l'Université de Perpignan et des étudiants du laboratoire Arago.

Des cours sur les habitats et espèces remarquables (herbiers de posidonie, coralligène, corail rouge, canyons sous-marins) ont également été dispensés aux étudiants de Master 1 et de Master 2 de l'Université de Perpignan.

Le retour d'expériences du Parc dans des colloques ou projets d'envergure

- **Le Forum MEDPAN, Tanger, 30 novembre - 2 décembre 2016**

Deuxième du nom, ce forum avait pour but d'interroger la mise en œuvre de la feuille de route d'Aïchi, et notamment, son article 11 qui dispose : *« D'ici à 2020, au moins 17% des zones terrestres et d'eaux intérieures et 10% des zones marines et côtières, y compris les zones qui sont particulièrement importantes pour la diversité biologique et les services fournis par les écosystèmes, sont conservées au moyen de réseaux écologiquement représentatifs et bien reliés d'aires protégées gérées efficacement et équitablement et d'autres mesures de conservation efficaces par zone, et intégrées dans l'ensemble du paysage terrestre et marin ».*



La feuille de route pour la Méditerranée adoptée en 2012

Dans ce cadre, le Parc a détaillé deux retours d'expériences portant sur les travaux et décisions du conseil de gestion sur l'appel à projets de l'éolien flottant ainsi que sur le tableau de bord, comme outil d'évaluation de la mise en œuvre du plan de gestion.

- **Ateliers du Groupement d'intérêt scientifique HomMer**

Le GIS HomMer, Fréquentation, Usages, Gouvernance, vise à positionner les sciences sociales et sciences humaines à l'appui de la gestion des aires littorales et marines protégées. Le Parc a participé au seul évènement organisé par le GIS cette année 2016 et dont la thématique générale portait sur la gouvernance.

- **L'organisation d'un séminaire interne**

L'Agence des aires marines protégées a développé des cadres d'échanges dénommés « réseaux thématiques » afin de favoriser le partage d'expériences que chacun des chargés de mission est à même de faire valoir dans son domaine d'expertise. Ainsi, et c'était une première pour l'Agence, le Parc a organisé la réunion du réseau thématique « infrastructures » dans ses locaux. Plusieurs

chargés de mission des Parcs et des antennes de l'Agence ont pu s'immerger pendant près d'une semaine sur les questions d'érosion et d'aménagement du littoral, via des visites de terrain mais aussi et surtout, via des interventions rythmées et conséquentes d'experts et de chercheurs, universitaires, d'établissements publics et de bureaux d'études.

Jusqu'à-là circonscrite à des échanges via visioconférence, cette démarche a permis de valoriser *in situ* l'expertise nationale dont pouvait se prévaloir le Languedoc-Roussillon sur ces questions.

Son principe a également été plébiscité en interne à l'Agence des aires marines protégées, conduisant le responsable du réseau thématique « qualité de l'eau » à proposer une démarche semblable en décembre et à laquelle le Parc a participé.

- **Journée de restitution du programme GDEGeM**

Une journée de restitution des résultats du programme GDEGeM (Grand Dauphin Etude et Gestion en Méditerranée) a eu lieu le 20 novembre 2016 à Marseille. Ce projet a été mis en œuvre dans l'objectif d'améliorer la conservation du grand dauphin en Méditerranée nord-occidentale en acquérant les connaissances nécessaires sur la population et progresser sur l'efficacité des structures et moyens de conservation existants. A l'occasion de cette journée, le Parc a présenté son programme de surveillance des mammifères marins.

Consolidation du tableau de bord



© Y. JEZEQUEL / Agence des aires marines protégées

L'état d'avancement du tableau de bord

Le tableau de bord constitue l'un des outils de pilotage essentiels pour l'outil parc naturel marin. Conformément au référencement des indicateurs dans le plan de gestion validé par le conseil, il s'avère nécessaire de développer un travail de consolidation qui a été très largement initié à partir de septembre 2015 et jusque décembre 2016.

Ce travail a été rendu possible par la présence d'un chargé de mission en poste en appui de tous les chargés de mission afin d'une part, d'établir les référentiels qui permettront de développer les protocoles et les modes de traitement des résultats, et d'autre part, de figurer les trajectoires de ces indicateurs.

Chapitre	État d'avancement des indicateurs					
	Abandonné	Non engagé	Réflexion initiée	En cours	En cours de finalisation	Finalisé
Patrimoine naturel	1	21	1	0	1	0
Qualité de l'eau	0	15	1	0	1	0
Ressources naturelles	0	0	10	2	1	0
Usages durables	7	18	0	3	0	0
Patrimoine culturel	0	0	3	5	0	0
Éducation	0	3	0	0	0	0
Zone de référence	4	0	0	0	0	2
Gouvernance	1	4	0	0	2	2
Total	13	61	15	10	5	4

	Informations
Abandonné	Indicateur abandonné.
Non engagé	Réflexions et travaux sur l'indicateur non engagés.
Réflexion initiée	Réflexions sur l'indicateur initiées. Pour être concret, il s'agit des premières étapes de conceptualisation de l'indicateur et de prise de recul par rapport à la question posée.
En cours	Positionnement de l'indicateur dans son contexte et validation de sa cohérence (il répond bien à ma/mes questions). La fin de cet état est matérialisée par la production de la partie contexte de la fiche indicateur.
En cours de finalisation	Conceptualisation de la construction physique de l'indicateur. La fin de cet état est matérialisée par la production des parties suivantes de la fiche indicateur : - donnée brute et/ou métrique, - indice et/ou indicateur.
Finalisé	La fiche indicateur est complète et doit garantir la pérennité de l'indicateur face aux changements (comme la modification du personnel).

Les premiers résultats disponibles

- **L'indicateur productions scientifiques pour Zone de référence**

Le Parc naturel marin du golfe du Lion a pour ambition de devenir une zone de référence et d'intérêt pour la communauté scientifique. Si le territoire doit être reconnu, cela implique qu'il devienne une zone de forte production scientifique : publications, communications orales, ouvrages. Le Parc doit être actif pour contribuer directement ou indirectement à promouvoir ce phénomène. L'indicateur « productions scientifiques » permet d'évaluer la quantité des productions réalisées, résultat d'une synergie avec les scientifiques.

A ce titre, il s'agira d'additionner pour cet indicateur :

- Nombre de **publications scientifiques** à comités de lecture où le Parc ou au moins un agent du Parc est auteur/co-auteur, cité dans des remerciements, partenaire ou financeur/co-financeur.
- Nombre de **communications orales (ou posters) à vocation scientifique ou de gestion** lors de colloques, séminaires ou workshop (échelles régionale, nationale ou internationale) à comités de sélection où le Parc ou au moins un agent du Parc est auteur/co-auteur, cité dans des remerciements, partenaire ou financeur/co-financeur.
- Nombre **d'ouvrages et d'actes de colloques scientifiques** dans lesquels le Parc ou au moins un agent du Parc est auteur/co-auteur, cité dans des remerciements, partenaire ou financeur/co-financeur.

Soit pour le niveau d'exigence retenu, un résultat « mauvais » pour 2016 (qui intègre les productions de 2014, 2015 et 2016), qui s'explique par la montée en puissance du Parc, avec une année 2014 très pauvre en productions scientifiques :

PRODUCTIONS SCIENTIFIQUES	NIVEAU D'EXIGENCE					
	"Un Parc reconnu comme territoire d'étude avec au moins 40 productions scientifiques ou de gestion sur 3 années glissantes"					
	INDICATEUR 2016	[0 - 9]	[10 - 19]	[20 - 29]	[30 - 39]	40 et plus
	Résultat		16			
Score	1	2	3	4	4	

- **L'indicateur actions de diffusion pour Zone de référence**

Le Parc a également pour ambition de devenir une zone de référence pour le partage des connaissances scientifiques. Si le territoire doit être reconnu, cela implique qu'il devienne une zone de partage privilégiée. Le Parc doit, directement ou indirectement, faciliter l'accès aux connaissances pour le public (diffusion) ainsi que faciliter sa compréhension (vulgarisation). L'indicateur « Actions de diffusions » permet d'évaluer la quantité d'actions menées par le Parc ou ses partenaires dans ce but.

A ce titre, il s'agira d'additionner pour cet indicateur :

Le nombre d'actions de diffusion de connaissances scientifiques ou de gestion que le Parc est en devoir de mettre en œuvre afin de disséminer plus largement les résultats acquis (amélioration des connaissances, valorisation des cadres de gestion, des outils, des méthodes, etc.) à partir de travaux en propre ou en lien avec des partenaires. Cela concerne toutes les actions de vulgarisation s'adressant au grand public, aux scolaires ou universitaires, aux instances de gouvernance (conseil de gestion, parlement de la mer, CMF), etc. Les supports sont soit des communications orales, soit des communications écrites sous forme d'articles publiés dans des lettres d'informations, des revues, des ouvrages ou bien encore sur internet. Sont exclus tous les échanges réalisés, souvent de formats confinés, dans le cadre d'échanges techniques : groupes de travail, réseaux thématiques, comités de pilotage, sphère Etat, etc.

Soit pour le niveau d'exigence retenu, un résultat « mauvais » en 2016, qui s'explique par la montée en puissance du Parc, avec des années 2014 et 2015 très pauvres en actions de diffusion, l'année 2016 enregistrant 17 actions de diffusion sur les 21 recensées depuis 3 années.

ACTIONS DE DIFFUSIONS	NIVEAU D'EXIGENCE					
	"Un Parc reconnu comme territoire de partage avec au moins 60 actions de diffusions sur 3 années glissantes"					
	INDICATEUR 2016	[0 - 14]	[15 - 29]	[30 - 44]	[45 - 59]	60 et plus
	Résultat		21			
Score	1	2	3	4	5	

- **Les indicateurs de gouvernance**

Cf. Le fonctionnement des instances, p. 7.

BILAN ANNUEL D'ANIMATION

NATURA 2000

Conformément à la circulaire du 19 octobre 2010 relative à la mise en place des comités de pilotage et à l'élaboration et au suivi de la mise en œuvre des DOCOB des sites Natura 2000 majoritairement marins, le rapport d'activités du Parc est complété pour faire valoir les actions menées dans le cadre des différents sites Natura 2000 dont il assume la gestion.



Pour réduire le volume de pages, l'annexe n'est pas adossée à ce rapport d'activité. Cette annexe est adressée à la « Direction des parcs naturels marins, parcs nationaux et territoires », de l'Agence française pour la Biodiversité, qui prend le relai du « Département parcs naturels marins » de l'Agence des aires marines protégées au 1^{er} janvier 2017 et à la DREAL Occitanie. Ce document est disponible auprès de la direction du Parc naturel marin du golfe du Lion.

Sommaire du bilan d'animation Natura 2000

I. INTRODUCTION	2
II. ACTIONS ENGAGEES PAR LE PARC NATUREL MARIN DU GOLFE DU LION AU BENEFICE DES HABITATS ET ESPECES D'INTERET COMMUNAUTAIRE	4
1. SUR LE SITE MIXTE « FR9101493 - EMBOUCHURE DU TECH ET GRAU DE LA MASSANE »	4
2. SUR LE SITE « FR9101482 - POSIDONIES DE LA COTE DES ALBERES »	6
1. <i>Entretien de dispositifs d'amarrage</i>	6
2. <i>Suivi de la fréquentation</i>	7
3. <i>Mise en place de l'aire marine éducative des Criques de Porteils</i>	8
3. AMELIORATION DE LA CONNAISSANCE SUR LES RECIFS DU CANYON LACAZE-DUTHIERS	9
4. ACCOMPAGNEMENT DES ORGANISATEURS DE LA SWIMRUN COTE VERMEILLE.....	12
5. SUIVI DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LE CRPMEM OCCITANIE EN LIEN AVEC L'ANALYSE DES RISQUES PECHE / NATURA 2000	13
6. PROJET LIFE INTEGRE SUR LES HABITATS NATURELS MARINS D'INTERET COMMUNAUTAIRE	14
7. PROGRAMME STRATEGIQUE POUR L'ETUDE ET LE SUIVI DES CETACES DANS LE PARC NATUREL MARIN DU GOLFE DU LION.....	15
III. SYNTHESE.....	16

2 impasse Charlemagne
BP 05
66 700 Argelès-sur-Mer
Tél : 04 68 68 40 20
Fax : 04 68 37 16 59
www.parc-marin-golfe-lion.fr

**AGENCE FRANÇAISE
POUR LA BIODIVERSITÉ**

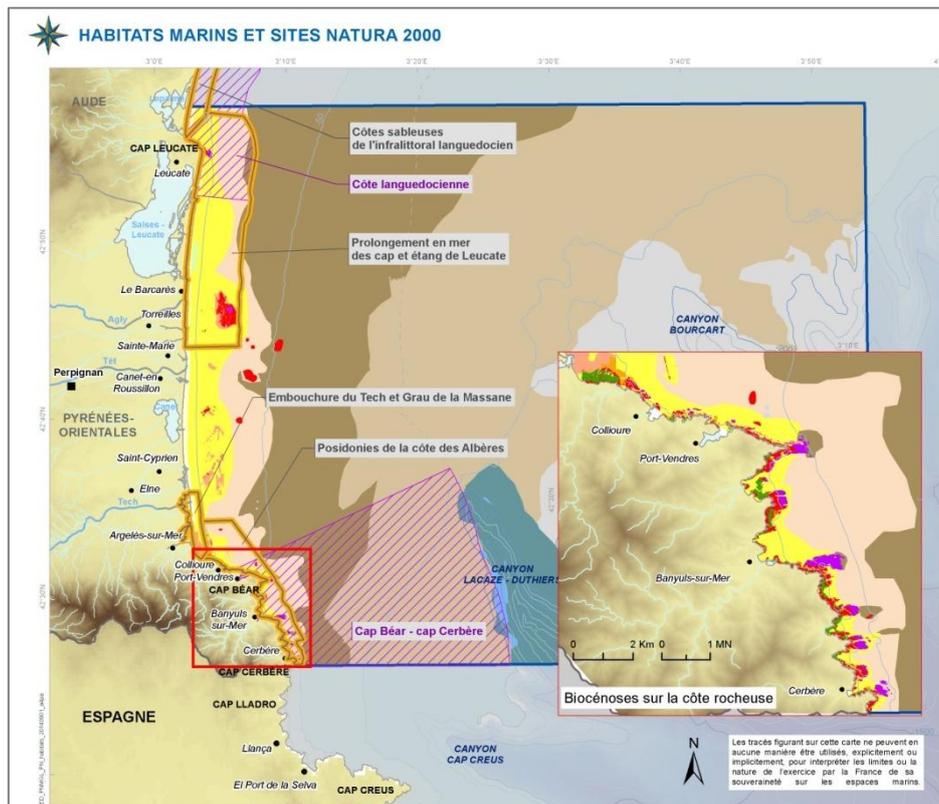
Établissement public du ministère de l'Environnement





BILAN ANNUEL D'ANIMATION NATURA 2000

ANNEE 2016



SOMMAIRE

I. INTRODUCTION.....	2
II. ACTIONS ENGAGEES PAR LE PARC NATUREL MARIN DU GOLFE DU LION AU BENEFICE DES HABITATS ET ESPECES D'INTERET COMMUNAUTAIRE	4
1. SUR LE SITE MIXTE « FR9101493 - EMBOUCHURE DU TECH ET GRAU DE LA MASSANE »	4
2. SUR LE SITE « FR9101482 - POSIDONIES DE LA COTE DES ALBERES »	6
1. <i>Entretien de dispositifs d'amarrage</i>	6
2. <i>Suivi de la fréquentation</i>	8
3. <i>Mise en place de l'aire marine éducative des Criques de Portails</i>	8
3. AMELIORATION DE LA CONNAISSANCE SUR LES RECIFS DU CANYON LACAZE-DUTHIERS	10
4. ACCOMPAGNEMENT DES ORGANISATEURS DE LA SWIMRUN COTE VERMEILLE	12
5. SUIVI DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LE CRPMEM OCCITANIE EN LIEN AVEC L'ANALYSE DES RISQUES PECHE / NATURA 2000.....	13
6. PROJET LIFE INTEGRE SUR LES HABITATS NATURELS MARINS D'INTERET COMMUNAUTAIRE	14
7. PROGRAMME STRATEGIQUE POUR L'ETUDE ET LE SUIVI DES CETACES DANS LE PARC NATUREL MARIN DU GOLFE DU LION	15
III. SYNTHESE	16

TABLE DES ILLUSTRATIONS

Carte 1 : Localisation des sites Natura 2000 situés dans le périmètre du Parc naturel marin du golfe du Lion	3
Carte 2 : Périmètre du site mixte « Embouchure du Tech et grau de la Massane ».....	4
Carte 3 : Périmètre du site « Posidonies de la côte des Albères ».....	6
Carte 4 : Localisation des dispositifs d'amarrage du site N2000 « Posidonies de la côte des Albères »	7
Carte 5 : Angles de vue des pièges photographiques	8
Carte 6 : Localisation de l'aire marine éducative des Criques de Portails	9
Carte 7 : Localisation des sites A et B retenus pour le suivi des coraux froids	11
Carte 8 : Localisation du parcours par « SwimRun Côte Vermeille » à travers les sites Natura 2000 concernés	12
Photo 1 : Dispositif d'amarrage de la zone N2000 "Posidonies de la côte des Albères"	7
Photo 2 : Coraux <i>M. oculata</i> et <i>L. pertusa</i>	11
Figure 1 : Répartition des actions réalisées en 2016 au titre de Natura 2000.....	16

I. INTRODUCTION

A l'échelle communautaire, deux directives (2009/147/CE et 92/43/EEC) sont à l'origine de la formation du réseau Natura 2000.

La première de ces deux directives, adoptée par le conseil européen le 2 avril 1979 (79/409/CEE) puis révisée le 30 novembre 2009 (2009/147/CE), concerne la conservation des oiseaux sauvages. Elle est souvent nommée « directive oiseaux ». Elle s'applique sur l'aire de distribution des oiseaux sauvages située sur le territoire européen des pays membres de l'Union européenne.

La finalité est la protection d'habitats permettant d'assurer la survie et la reproduction des oiseaux sauvages rares ou menacés et la protection des aires de reproduction, de mue, d'hivernage et des zones de relais de migration pour l'ensemble des espèces migratrices.

Chaque État désigne comme zone de protection spéciale (ZPS) les sites présentant un intérêt communautaire pour les oiseaux, à partir des critères établis par la directive.

La seconde directive adoptée en 1992 (92/43/EEC) concerne la conservation des habitats naturels ainsi que la faune et la flore sauvages. Elle est souvent nommée « directive habitats-faune-flore » ou « directive habitats ». Elle repose sur les mêmes principes que la directive oiseaux en établissant une liste d'habitats et d'espèces pour lesquels la France a une responsabilité de maintien ou de restauration dans un état de conservation favorable.

La France a transposé en droit français ces deux directives Natura 2000 par l'ordonnance n°2001-321 du 11 avril 2001. Elle a opté pour un modèle de mise en œuvre et de gestion concertée et contractuelle.

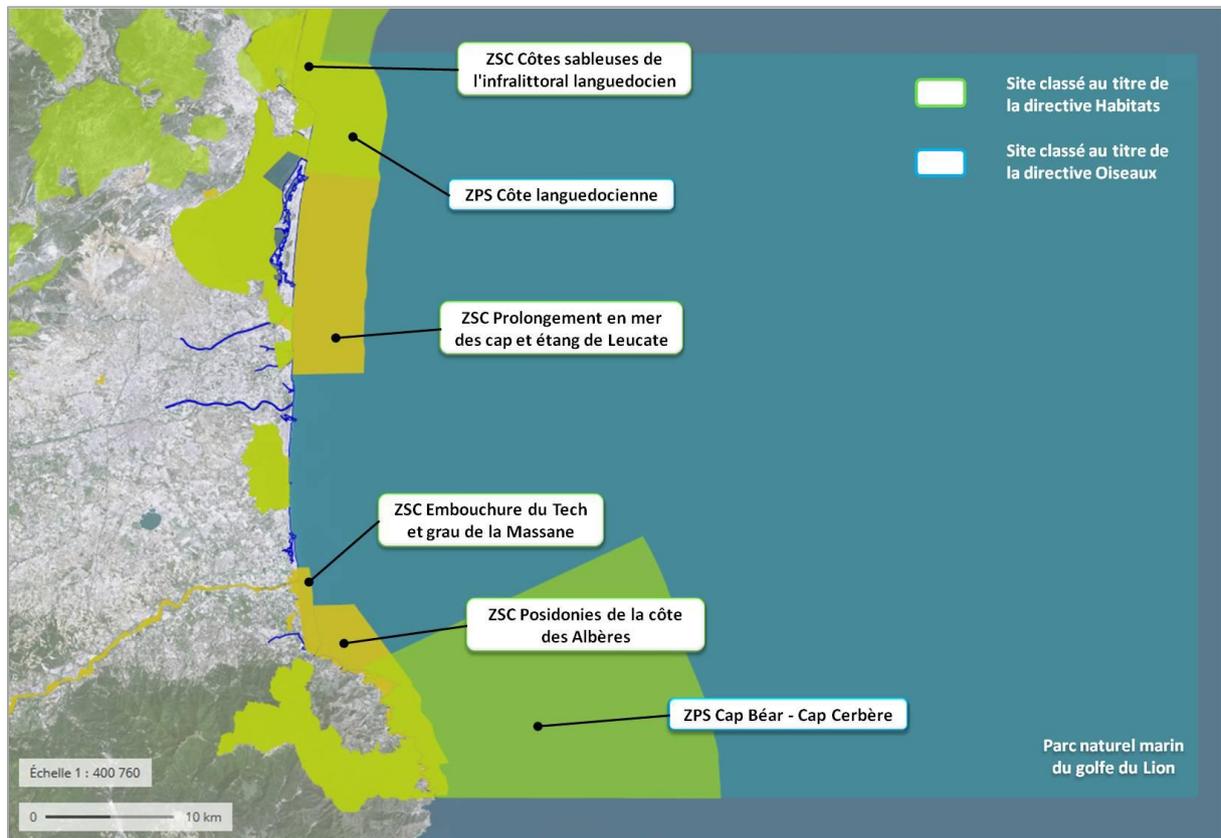
Selon le VIII de l'article L. 414-2 du code de l'environnement : « Lorsque le site est majoritairement situé dans le périmètre d'un parc naturel marin et par dérogation aux II à V, le conseil de gestion prévu à l'article L. 334-4 élabore le document d'objectifs et en suit la mise en œuvre. L'établissement public chargé de la gestion du parc approuve le document d'objectifs.

Le Parc naturel marin du golfe du Lion abrite plusieurs sites Natura 2000 relevant de la directive habitats-faune-flore (cf. Carte 1) :

- Posidonies de la côte des Albères - FR9101482. Par délibération du 24 juin 2002, le Conseil général des Pyrénées-Orientales a pris la maîtrise d'ouvrage pour élaborer le document d'objectifs (DOCOB), compte tenu des compétences et de l'expérience des agents intervenant au sein de la Réserve naturelle marine de Cerbère-Banyuls. Le DOCOB pour ce site d'une superficie de 4229 ha a été validé le 16 juin 2006. Le Parc a, depuis, repris la gestion de ce site Natura 2000.
- Embouchure du Tech et grau de la Massane - FR9101493. L'élaboration du document d'objectifs n'ayant pas été initié et, avec une superficie marine de 68% pour 32% de superficie terrestre, c'est le plan de gestion du Parc qui vaut DOCOB. Une articulation avec un gestionnaire pour la partie terrestre est souhaitée d'autant que le site se situe également dans le prolongement du site Natura 2000 Rives du Tech.
- Prolongement en mer des cap et étang de Leucate - FR9102012. L'élaboration du document d'objectifs n'ayant pas été initié, c'est le plan de gestion du Parc qui vaut DOCOB pour ce site d'une superficie de 13 733 ha.
- Côtes sableuses de l'infra littoral languedocien - FR 9102013. Ce site dont une faible partie est intégrée au Parc est géré par l'opérateur AFB/Antenne Méditerranée.

Le Parc abrite également deux sites Natura 2000 relevant de la directive oiseaux (cf. Carte 1) :

- Cap Béar - Cap Cerbère - FR9112034, existant depuis octobre 2008 et pour lequel le plan de gestion du Parc vaut DOCOB. Cette zone de protection spéciale s'étend sur 38 450 ha.
- Côte languedocienne - FR9112035, existant depuis octobre 2008. Ce site, dont une partie est intégrée au Parc, est géré par l'opérateur AFB/Antenne Méditerranée qui est en charge de l'élaboration du DOCOB.



Carte 1 : Localisation des sites Natura 2000 situés dans le périmètre du Parc naturel marin du golfe du Lion

Le Parc naturel marin du golfe du Lion met, pour la première fois à disposition, et de manière formelle, le bilan de la mise en œuvre de ses actions en faveur des habitats et espèces qui ont justifié la désignation des sites Natura 2000 majoritairement situés dans son périmètre.

Conformément à la circulaire du 19 octobre 2010¹, celui-ci doit être adressé *a minima* annuellement aux préfetures, DREAL, DIRM et DDTM compétentes.

Ceci a été rappelé en 2016 par le commissaire du gouvernement au conseil d'administration de l'Agence des aires marines protégées à l'issue de la présentation du rapport d'activités 2015, ainsi que par la DREAL Occitanie au cours de réunions bilatérales.

¹ Circulaire du 19 octobre 2010 relative à la mise en place des comités de pilotage et à l'élaboration et au suivi de la mise en œuvre des documents d'objectifs des sites Natura 2000 majoritairement marins

II. ACTIONS ENGAGEES PAR LE PARC NATUREL MARIN DU GOLFE DU LION AU BENEFICE DES HABITATS ET ESPECES D'INTERET COMMUNAUTAIRE

1. Sur le site mixte « FR9101493 - Embouchure du Tech et grau de la Massane »

Le site Natura 2000 « FR9101493 - Embouchure du Tech et grau de la Massane » a été proposé comme site d'intérêt communautaire (SIC) en 1998 au titre de la Directive CEE 92/43 dite « Directive habitats-faune-flore », publié au JOUE en 2006, et désigné comme zone spéciale de conservation (ZSC) par l'arrêté du 9 mars 2015. Il s'étend majoritairement sur la commune d'Argelès-sur-Mer mais également sur la commune d'Elné.

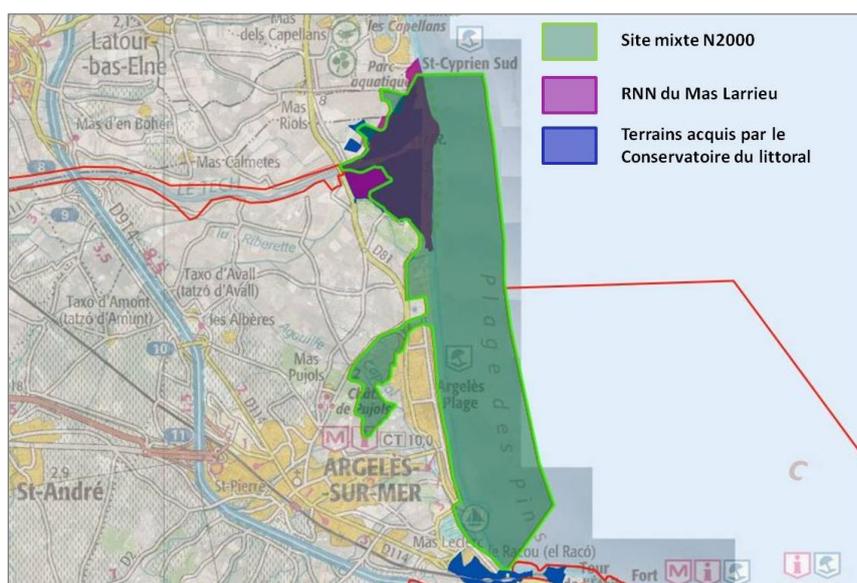
Ce site présente la particularité de regrouper en son sein une partie continentale (32%) et une partie maritime (68%). Selon l'article R. 414-10-1 du code de l'environnement, lorsque plus de la moitié de la superficie des espaces d'un site Natura 2000 est située dans le périmètre d'un parc naturel marin, le plan de gestion du parc naturel marin vaut document d'objectifs.

C'est pourquoi le Parc naturel marin du golfe du Lion est opérateur du site Natura 2000 « Embouchure du Tech et grau de la Massane ».

Sur la partie terrestre du site, outre la ZSC, se superposent plusieurs statuts de protection/gestion (cf. Carte 2) :

- Espaces naturels sensibles du département (achat de parcelles d'une dizaine d'hectares par la commune d'Argelès-sur-Mer, notamment au niveau du Tamariguié).
- Terrains du Conservatoire du Littoral (au niveau du Mas Larriéu).
- Réserve naturelle nationale du Mas Larriéu.

Ce site présente une zone de sables marins de faible profondeur à *Amphioxus* et des milieux littoraux dunaires riches en espèces végétales endémiques. Dans l'embouchure du Tech et au gré des divagations passées de son cours, on trouve de nombreux types de formations végétales hygrophiles et des formations boisées de ripisylves.



Carte 2 : Périmètre du site mixte « Embouchure du Tech et grau de la Massane »

Sur la partie terrestre, globalement, les trois zones emblématiques du site Natura 2000 (Mas Larrieu, Tamariguiet, Racou) présentent des enjeux de gestion de la fréquentation.

Dans la zone du Tamariguiet, plusieurs pressions impactent le milieu : pénétration des chevaux dans les mares temporaires, surpâturage, constructions illégales, chiens non tenus en laisse, etc.

Malgré le classement du site en 2006, dans l'attente de la création du Parc naturel marin du golfe du Lion en 2011, puis de l'élaboration de son plan de gestion en octobre 2014 et en l'absence de chargé de mission patrimoine naturel jusqu'en février 2016, le travail sur la définition des modalités de gestion à terre est resté en suspens. Par conséquent, l'intérêt patrimonial du site est actuellement peu connu du grand public.

Actions réalisées en 2016 par le Parc naturel marin du golfe du Lion

Compte tenu d'une capacité retrouvée à travailler sur cette thématique et suite à des demandes précises de la part de la Direction des territoires et de la mer (DDTM 66), de la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL Occitanie) ainsi que du secteur associatif, le Parc a engagé en 2016 des discussions avec les acteurs concernés par la gestion terrestre du site : le Groupement Ornithologique du Roussillon (GOR), la DREAL Occitanie, la DDTM 66 et la commune d'Argelès-sur-Mer.

Ces réunions initiées par le Parc ont ainsi permis d'établir un diagnostic des besoins en termes d'état des lieux et d'identifier une feuille de route programmatique sur ce qu'il serait à entreprendre et plus précisément :

- Actualiser les données d'inventaire 2011.
- Compléter les inventaires faunistiques : reptiles, odonates, amphibiens, mammifères (loutre), chiroptères.
- Intégrer les données de la Réserve naturelle nationale du Mas Larrieu.
- Réaliser l'état des lieux et la cartographie des activités socio-économiques présentes sur le site.
- Etablir les enjeux de conservation et les enjeux socio-économiques, les hiérarchiser selon la méthodologie d'élaboration des DOCOB.
- Définir les objectifs de gestion des habitats et des espèces d'intérêt communautaire.
- Mettre à jour la liste des habitats et des espèces figurant dans l'annexe de l'arrêté de désignation, et, le cas échéant, proposer une modification du formulaire standard de données.
- Etablir des fiches actions (mesures : sensibilisation/pédagogie, gestion de fréquentation, etc.).

Les échanges doivent se poursuivre pour préciser auprès de qui et comment le Parc va travailler sur la gestion du site à terre, les candidats aujourd'hui les plus patentés n'étant pas forcément en capacité d'accepter cette collaboration sans contrepartie financière.

Budget du Parc consacré à l'action en 2016

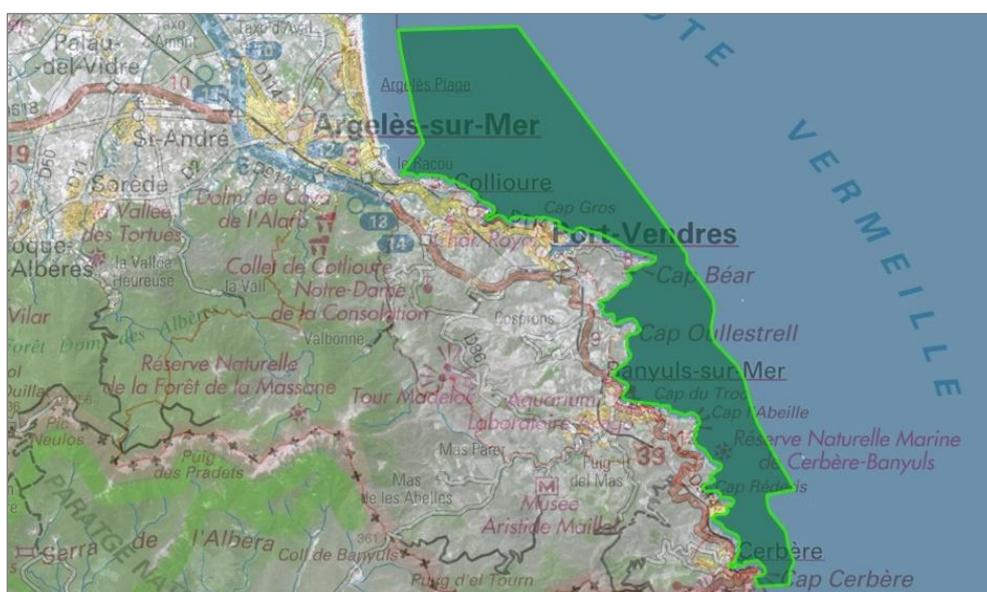
Tâches	Temps agent	Prix unitaire h/j (€ TTC)	Montant total (€ TTC)
Réunions, rédaction des comptes-rendus	1,5 jour chargé de mission	250,00	375,00
	0,5 jour directeur	500,00	250,00
Total action			625,00 €

2. Sur le site « FR9101482 - Posidonies de la côte des Albères »

Le site « Posidonies de la côte des Albères » a été désigné comme zone spéciale de conservation (ZSC) par l'arrêté du 11 octobre 2016.

Ce site exclusivement marin englobe les seuls fonds rocheux d'importance significative du littoral languedocien. Complétant les sites proposés sur le massif des Albères et la côte, il confirme l'intérêt majeur pour la biodiversité de l'ensemble de la zone littorale orientale du massif pyrénéen français.

La côte des Albères présente une grande richesse au niveau de ses fonds marins où se succèdent plusieurs habitats naturels depuis les trottoirs d'algues incrustantes jusqu'à des zones de coralligène. On trouve également des abris sous roche marins. Des prairies de posidonies ont trouvé refuge sur cette côte alors qu'elles ont été en majorité détruites sur les côtes languedociennes. La richesse algale est grande et la faune marine très diversifiée.



Carte 3 : Périmètre du site « Posidonies de la côte des Albères »

Actions réalisées en 2016 par le Parc naturel marin du golfe du Lion

1. Entretien de dispositifs d'amarrage

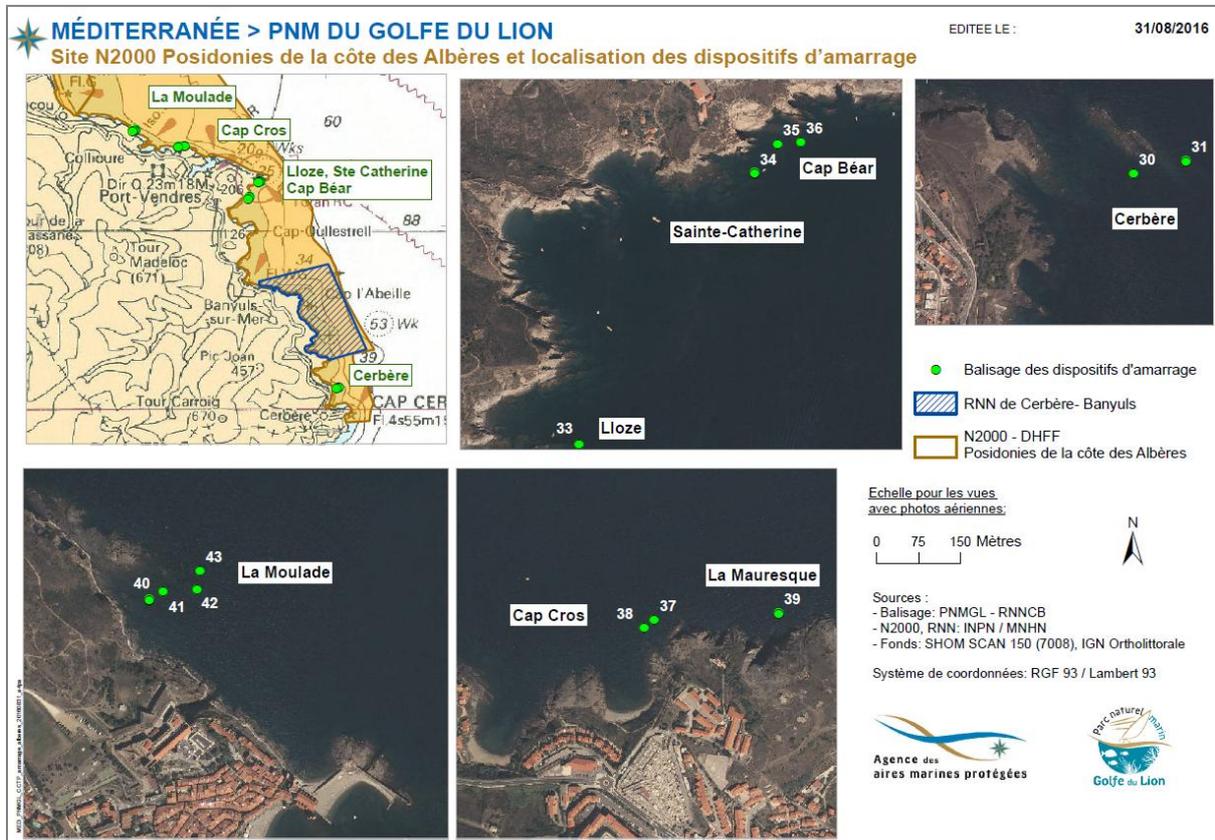
En 2011, le département des Pyrénées-Orientales a financé l'installation de 14 dispositifs d'amarrage avec l'objectif de réduire l'impact des ancrages sur le milieu marin (cf. Carte 4). Ces mouillages sont installés sur une zone de 12 ha, à des profondeurs comprises entre 5 et 20 mètres.

Le comité départemental de la fédération française d'études et de sports sous-marins (CODEP 66) était le propriétaire de ces dispositifs et le titulaire de l'autorisation d'occupation temporaire (AOT) jusqu'en 2016.

Le Parc et le CODEP 66 ont établi pendant 3 ans une collaboration sous la forme d'un partenariat permettant ainsi le maintien de ces dispositifs, et ce pour une somme globale pour le Parc de 32 292€. 2016 étant l'année d'échéance de cette convention, il importait de trouver une meilleure solution pour assurer la gestion de ces bouées. Suite à plusieurs réunions de travail avec les parties prenantes et comme le CODEP 66 l'avait dès le départ souhaité en 2011, la propriété des bouées a

été cédée au Parc à titre gracieux. Celui-ci a organisé un appel d'offres d'un an, renouvelable trois fois, pour effectuer les opérations de maintenance adéquates.

Cette démarche a conduit le Parc à resserrer ses liens avec la Réserve naturelle marine de Cerbère-Banyuls afin que le cadre de gestion de l'ensemble des dispositifs d'amarrage sur ce site reste cohérent et participe à la préservation des habitats d'intérêt communautaire.



Carte 4 : Localisation des dispositifs d'amarrage du site N2000 « Posidonies de la côte des Albères »



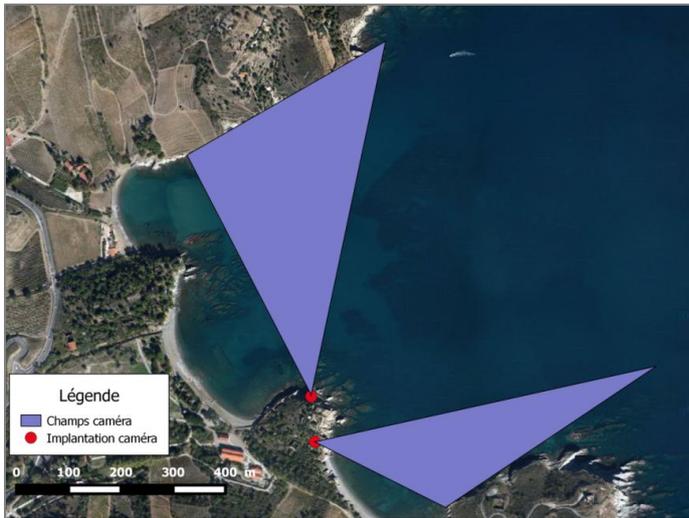
Photo 1 : Dispositif d'amarrage de la zone N2000 « Posidonies de la côte des Albères »

© A. Gigou/Agence des aires marines protégées

2. Suivi de la fréquentation

Certaines baies de la côte rocheuse subissent, pendant l'été, une pression importante liée aux activités de baignade et de plaisance. Afin d'évaluer la pression de ces activités sur le milieu, le Parc a installé avant l'été un dispositif automatisé pour le suivi des mouillages sur deux sites distincts.

Ce projet implique l'utilisation d'appareils photo automatisés et autonomes, de type "pièges photographiques". Ces appareils ont été programmés pour prendre une vue panoramique de la baie de Paulilles et de la plage du Fourat (cf. Carte 5) toutes les 15 minutes de fin juin à fin octobre.



Carte 5 : Angles de vue des pièges photographiques

Les données collectées seront traitées lors d'un stage de Master 2 qui débutera début 2017 et qui visera à élaborer un outil de traitement automatisé facilement manipulable par les agents du Parc.

Par ailleurs, en vue de l'atteinte des objectifs fixés en matière de protection des herbiers et d'aménagement de la zone de Paulilles, le Parc a accueilli un groupe d'étudiants du Master EGEL (Expertise et Gestion de l'Environnement Littoral), dans le cadre de l'unité d'enseignement entre l'Agence des aires marines protégées et l'Institut Universitaire Européen de la Mer. Ces étudiants ont travaillé sur le sujet « Gérer la plaisance dans la baie de Paulilles : concevoir un cahier des charges croisant état des lieux, éléments de méthodes et cadres juridiques de référence ».

3. Mise en place de l'aire marine éducative des Criques de Portails

Une aire marine éducative (AME) est une zone maritime littorale de petite taille qui est gérée de manière participative par les élèves et les enseignants d'une école primaire suivant des principes définis par une charte. Elle constitue un projet pédagogique et éco-citoyen de connaissance et de protection du milieu marin par des jeunes publics. La classe est ainsi placée au sein d'une dynamique territoriale faisant appel à l'expertise de l'école et de la commune concernée, mais aussi d'associations d'usagers ou de protection de l'environnement.

Outre l'accompagnement et la valorisation de l'engagement des écoles, l'existence de ce label a vocation à mutualiser les expériences de ces établissements tout en développant un réseau national et international d'AME, mettant en contact les enseignants et les élèves sur différents océans.

Trois axes structurent le label :

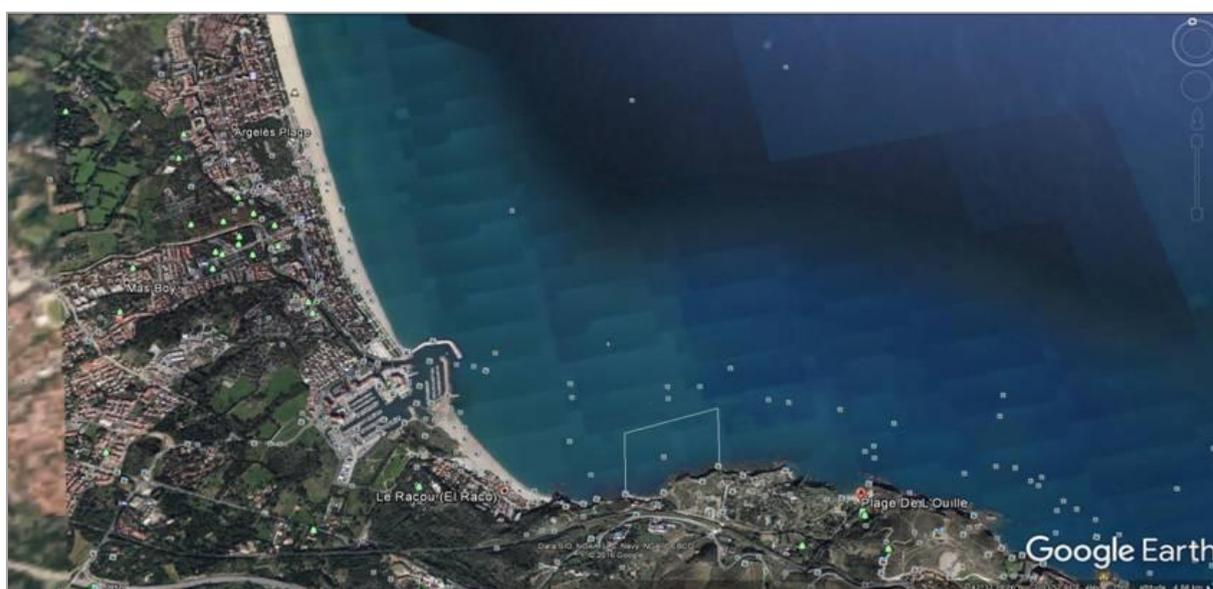
- « Connaître la mer » : acquisition de connaissances sur le patrimoine naturel et culturel marin.

- « Vivre la mer » : découverte de la mer et de ses acteurs.
- « Transmettre la mer » : transmission des savoirs et gestion d'un patrimoine commun préservé.

L'école Curie-Pasteur d'Argelès-sur-Mer fait partie des huit écoles sélectionnées en métropole et en outre-mer pour participer à la phase pilote d'extension du label « aire marine éducative ».

Le Parc et l'Office municipal du tourisme d'Argelès-sur-Mer ont établi en 2016-2017 une convention de partenariat, et ce pour une somme globale pour le Parc de 4 000€, afin d'appuyer la mise en place d'une aire marine éducative sur le site des Criques de Porteils (cf. Carte 6).

A travers cette initiative d'éducation à l'environnement, les enfants sont sensibilisés aux habitats et espèces (notamment ceux d'intérêt communautaire) dans une approche transversale mêlant l'écologie, les usages et la culture. Ils participent à la gestion durable de cette partie du site Natura 2000, tout comme le fait le conseil de gestion à l'échelle du Parc naturel marin.



Carte 6 : Localisation de l'aire marine éducative des Criques de Porteils

L'année 2016-2017 visera à éprouver la méthodologie du label et récompensera les écoles qui ont respecté le cahier des charges et l'esprit du label.

Budget du Parc consacré aux actions en 2016

Tâches	Temps agent	Prix unitaire h/j (€ TTC)	Montant total (€ TTC)
Convention avec le CODEP 66	/	/	13 500,00
Préparation et suivi du marché public « mouillages »	20 jours chargé de mission	250,00	5 000,00
Récupération des données des pièges photographiques	3,5 jours chargé de mission	250,00	875,00
	6 jours agent de terrain	240,00	1 440,00
Suivi projet AME et interventions en classe	13 jours chargé de mission	250,00	3 250,00
Total actions			24 065,00 €

3. Amélioration de la connaissance sur les récifs du canyon Lacaze-Duthiers

Le site du canyon Lacaze-Duthiers est remarquable de par l'abondance de coraux présents en son sein. La recherche ancienne sur les canyons (XIX^{ème} siècle) et, plus récemment, la mise en place de campagnes d'exploration régulières depuis 2008 permettent aujourd'hui de disposer de données temporelles exploitables sur les coraux d'eau froide. Le Parc et le Laboratoire d'écogéochimie des environnements benthiques (LECOB) ont établi pendant 3 ans (2015-2017) une collaboration sous la forme d'un partenariat, et ce pour une somme globale pour le Parc de 84 468€, afin de conduire un programme de surveillance sur le canyon Lacaze-Duthiers.

Le premier objectif de ce programme est de mieux décrire les habitats caractéristiques des coraux en matière de distribution, taille et diversité des colonies de coraux, autour des sites d'expérimentation et sur des zones cibles, identifiées à partir des plongées du programme MedSeaCan par l'Agence des aires marines protégées en 2009 et des plongées réalisées par le LECOB entre 2010 et 2014.

Le second objectif vise à analyser la distribution et la nature des déchets piégés au niveau des écosystèmes coralliens et leur colonisation par différentes espèces.

Le troisième objectif vise à tester l'utilisation de nouveaux outils et méthodes pour l'étude des fonctions écologiques (photogrammétrie 3D, microprofils sédimentaires...) afin d'évaluer leur pertinence dans ce contexte.

Ces essais visent à donner au Parc des éléments pour évaluer s'ils pourront à terme constituer des outils applicables pour la surveillance des récifs profonds. Les données récoltées sont, en outre, exploitées dans le cadre de l'élaboration du réseau Natura 2000 en mer par la désignation de sites « récifs » au large.

Deux sites (A et B - cf. Carte 7) ont été choisis pour l'acquisition d'une série temporelle de données permettant, à terme, de mieux appréhender les dynamiques régissant l'écosystème des coraux d'eau froide dans le canyon.

Actions réalisées en 2016 par le Parc naturel marin du golfe du Lion

La campagne sur le canyon Lacaze-Duthiers a eu lieu du 31 mai au 2 juin 2016 à bord du navire de la COMEX. Deux journées d'affrètement ont été dédiées au suivi des biocénoses de coraux profonds et à des échantillonnages de sédiment associé aux massifs.

Les objectifs du suivi 2016 étaient :

- 1) d'établir une base géoréférencée des massifs coralliens du site B à partir des données des campagnes 2010-2015 ;
- 2) de décrire de façon qualitative la variabilité interannuelle de massifs et colonies de coraux et d'acquérir des données nouvelles permettant une approche quantitative grâce aux marqueurs ;
- 3) d'initier un travail méthodologique permettant d'utiliser la photogrammétrie 3D pour les suivis et l'étude écologique des habitats de coraux.

Suite à un premier stage de Master 2 réalisé en 2015 sur la définition de massifs témoins pour le suivi à long-terme défini dans le plan de gestion du Parc, un nouveau stage de Master 2 (Y. Garnier, UPMC, janvier à juin 2016) a été consacré au sujet «Caractérisation de la distribution spatiale des communautés de coraux froids le long d'un transect bathymétrique dans le canyon de Lacaze-Duthiers» et a contribué aux objectifs 1 et 2.

L'analyse des images des campagnes LECOB de 2012 à 2015 a permis d'établir la création d'un portfolio et d'une base géo-référencée de la distribution des massifs déjà observée sur le site B.

Le travail réalisé dans le cadre du stage montre une remarquable stabilité interannuelle tant dans la taille et la morphologie de certains massifs que de celle des branches formant les colonies de *Lophelia pertusa*, même si certaines branches peuvent présenter des signes de croissance.

Le suivi 2016 a permis, outre le suivi des massifs, l'acquisition de photos HD de la faune associée et l'extension de l'exploration du site B vers le haut de falaise.

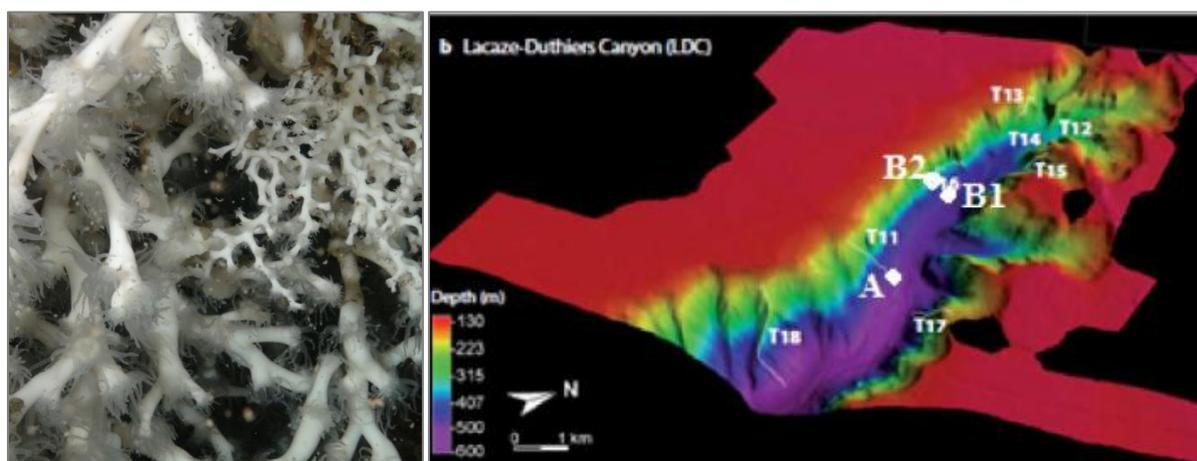


Photo 2 : Coraux *M. oculata* et *L. pertusa* Carte 7 : Localisation des sites A et B retenus pour le suivi des coraux froids

Cette démarche est une contribution majeure à l'organisation de la réflexion à venir suite à la désignation des sites Natura 2000 au large annoncée par les autorités depuis plusieurs mois. Cette perspective a amené le Parc à échanger régulièrement avec l'antenne Méditerranée et le siège de l'Agence des aires marines protégées ainsi qu'à programmer deux interventions d'information par la Préfecture maritime de la Méditerranée en session de conseil de gestion (09/02/16 et 24/11/16).

Budget du Parc consacré à l'action en 2016

Tâches	Temps agent	Prix unitaire h/j (€ TTC)	Montant total (€ TTC)
Contribution financière à la campagne d'acquisition par ROV + gratification stage 6 mois	/	/	8 446,80
Campagne en mer	2 jours chargé de mission	250,00	500,00
	2 jours agent de terrain	220,00	440,00
	1 jour directeur	500,00	500,00
Participation à des réunions et suivi projet	2 jours chargé de mission	250,00	500,00
	1 jour directeur	500,00	500,00
Sensibilisation du grand public	2,5 jours chargé de mission	250,00	625,00
Participation désignation Natura2000 au large	0,5 jour chargé de missions	250,00	125,00
	0,5 jour directeur	500,00	250,00
Total action			11 886,80 €

4. Accompagnement des organisateurs de la SwimRun côte Vermeille

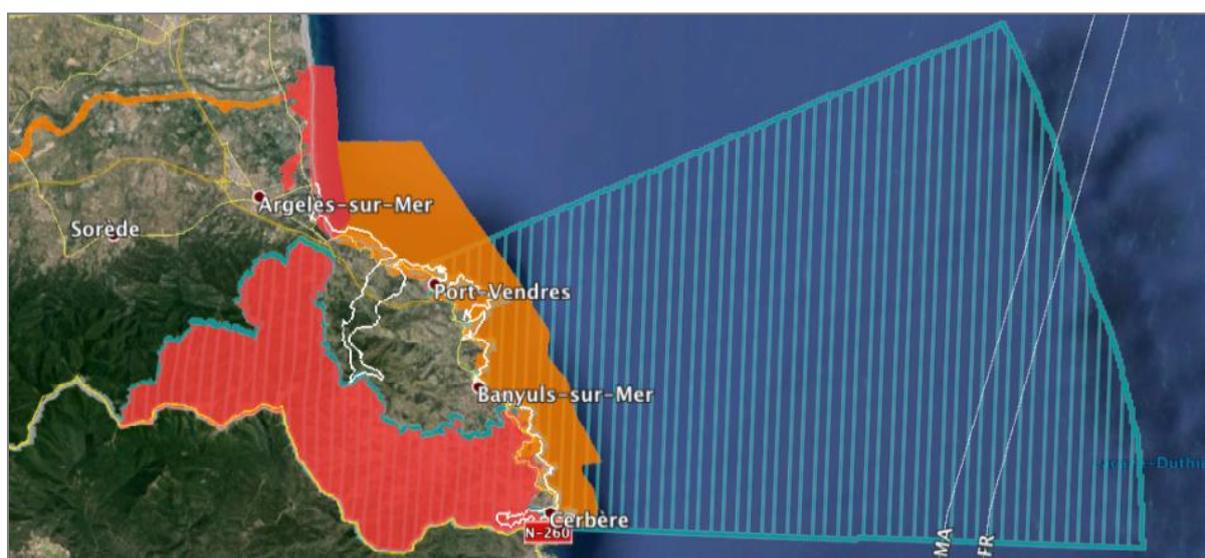


© Swim-run Côte Vermeille

Encore peu répandue en France, cette discipline alterne phases de natation et de course à pied. Le long de la côte Vermeille, quatre distances à la mesure des capacités physiques et psychologiques de chaque participant étaient proposées en juin 2016.

Le parcours traversait 3 sites Natura 2000 en mer dont 2 sites Directive habitats-faune-flore (DHFF) et 1 site Directive oiseaux (cf. Carte 8).

- FR9101482 Posidonies de la côte des Albères, ZSC (site principalement traversé).
- FR9101493 Embouchure du Tech et grau de la Massane, ZSC.
- FR9112034 Cap Béar - Cap Cerbère, ZPS.



Carte 8 : Localisation du parcours par « SwimRun Côte Vermeille » à travers les sites Natura 2000 concernés. En bleu hachuré les ZPS, en rouge les ZCS, en orange les SIC, en blanc le tracé du parcours.

Actions réalisées par le Parc en 2016

Des échanges entre les organisateurs et le Parc ont eu lieu en amont de la course. Ils ont porté notamment sur l'organisation de celle-ci, en s'assurant de sa compatibilité avec les enjeux environnementaux des sites traversés.

Les participants ont également été sensibilisés à la problématique des déchets et à l'importance de veiller aux espèces et habitats d'intérêt communautaire lors du briefing avant départ.

En effet, le règlement de la course stipule que tout abandon de déchets en pleine nature conduit à une disqualification immédiate et irréversible.

Budget du Parc consacré à l'action en 2016

Tâches	Temps agent	Prix unitaire h/j (€ TTC)	Montant total (€ TTC)
Sensibilisation	0,5 jour directeur	500,00	250,00
Total action			250,00 €

5. Suivi de la convention de partenariat avec le CRPMEM Occitanie en lien avec l'analyse des risques pêche / Natura 2000

L'antenne Méditerranée de l'Agence des aires marines protégées a établi une convention de travail avec le Comité Régional des Pêches Maritimes et des Élevages Marins (CRPMEM Occitanie) afin de mener, notamment, une analyse des risques liés à la pêche sur les habitats marins classés dans les zones Natura 2000 de la région. Le Parc est membre du comité de pilotage et de suivi de cette convention. Sur son périmètre, il a été décidé de mener cette analyse sur l'ensemble du linéaire côtier et dans la bande des 3 à 6 MN. Ainsi, environ 50 % des pêcheurs travaillant sur cette zone ont été enquêtés par un chargé de mission du CRPMEM durant l'été 2015, afin de connaître leurs zones et leurs techniques de pêche durant l'année écoulée.

Actions réalisées en 2016 par le Parc naturel marin du golfe du Lion

Les résultats de l'enquête réalisée en 2015 ont été traités et le Parc a apporté son expertise pour la validation des résultats (recoupement des résultats de l'enquête avec la connaissance du terrain) et le suivi de leur traduction cartographique (croisement des activités de pêche avec la carte des habitats sensibles). Cette carte sera analysée en fonction des matrices de sensibilité des habitats aux différentes activités de pêche. Cela permettra, le cas échéant, de pouvoir adapter au plus juste les pratiques de pêche du secteur.

Ce projet est développé pour contribuer à atteindre l'ambition décrite dans la finalité « Des usages maritimes compatibles avec le bon fonctionnement des écosystèmes et le maintien de la diversité des habitats et espèces » mais aussi, de manière évidente, avec l'obligation de résultats en matière de maintien ou de restauration dans un état de conservation favorable des espèces et habitats d'intérêt communautaire.

Budget du Parc consacré à l'action en 2016

Tâches	Temps agent	Prix unitaire h/j (€ TTC)	Montant total (€ TTC)
Participation au COPIL	2 jours chargé de mission	250,00	500,00
Déplacements	/	/	80,00
Validation des résultats de l'enquête	2 jours chargé de mission	250,00	500,00
Suivi de l'avancée de la traduction cartographique	1 jour chargé de mission	250,00	250,00
Total action			1 330,00 €

6. Projet Life intégré sur les habitats naturels marins d'intérêt communautaire

L'Agence des aires marines protégées (désormais intégrée à l'Agence française pour la biodiversité), coordinateur de Natura 2000 en mer et soutenue par la Direction eau et biodiversité, a lancé le montage d'un projet Life intégré sur les habitats marins de la directive « Habitat » en réponse à l'appel à projets Life 2016.

Ce sujet a été choisi car il permettrait de répondre à différentes lacunes (générales sur le milieu marin) et de fait prioritaires, identifiées par le cadre d'action prioritaire Natura 2000 : élaboration des plans de gestion, mise en œuvre de mesures et évaluation de l'état de conservation à l'échelle biogéographique. En outre, le mauvais état de conservation de la quasi-totalité des habitats naturels marins, caractérisé au cours de l'évaluation de 2012 par le Muséum national d'histoire naturelle, en fait une priorité supplémentaire.

Le projet vise à couvrir l'ensemble du réseau de sites Natura 2000 marins français. Il devrait s'étendre sur une durée de 8 ans et se dérouler en phases de 2 ans environ, qui permettent des mises à jour en matière d'actions et partenariats.

Comme pour tous les projets Life nature d'une manière générale, le projet doit prévoir des actions concrètes qui contribuent à l'amélioration de l'état de conservation et à la capacité à l'évaluer. Ces projets permettent de mettre en œuvre des actions de démonstration, à caractère transposable. La pérennité des actions, au-delà du projet, est un critère important.

Actions réalisées en 2016 par le Parc naturel marin du golfe du Lion

Le Parc naturel marin du golfe du Lion comprend de nombreux habitats d'intérêt communautaire : herbiers à posidonies, grottes marines submergées ou semi-submergées, récifs, bancs de sable à faible couverture permanente d'eau marine.

C'est pourquoi il s'est impliqué dans le montage du projet Life en participant à différents ateliers et en faisant remonter un certain nombre d'actions visant à améliorer l'état de conservation des habitats d'intérêt communautaire dans son périmètre.

La note conceptuelle déposée en septembre 2016 a été acceptée et le dossier final doit être déposé le 24 avril 2017.

Budget du Parc consacré à l'action en 2016

Tâches	Temps agent	Prix unitaire h/j (€ TTC)	Montant total (€ TTC)
Participation à des ateliers de travail	2 jours chargé de mission	250,00	500,00
Déplacements	/	/	715,00
Participation à réunions	1 jour chargé de mission	250,00	250,00
Réflexion sur les actions LIFE dans le Parc	1 jour chargé de mission	250,00	250,00
	1 jour directeur	500,00	500,00
Total action			2 215,00 €

7. Programme stratégique pour l'étude et le suivi des cétacés dans le Parc naturel marin du golfe du Lion

Le grand dauphin (*Tursiops truncatus*) est l'une des deux seules espèces de cétacés figurant dans l'Annexe II de la Directive « Habitats ». Les résultats du projet GDEGeM (Grand Dauphin Etude et Gestion en Méditerranée) montrent que l'ensemble du plateau continental du golfe du Lion est utilisé toute l'année par les grands dauphins quel que soit leur âge, avec une fréquentation maximale en été (0,019 obs.km⁻¹ et 0,27 ind.km⁻¹).

Plusieurs programmes menés par l'Agence des aires marines protégées et ses partenaires ont permis d'acquérir des connaissances sur les cétacés présents dans la zone du Parc, leur distribution et l'estimation des abondances des principales espèces. Cependant les lacunes de connaissance restent importantes.

Les objectifs du projet initié par le Parc en 2016 sont les suivants :

- Acquérir de la connaissance sur la répartition et l'abondance des espèces dans la zone du Parc.
- Acquérir de la connaissance sur les impacts des activités anthropiques sur les cétacés dans la zone du Parc.
- Définir la stratégie de suivi spatio-temporel des cétacés et les indicateurs du tableau de bord du Parc.
- Sensibiliser les professionnels et le grand public à la préservation des espèces.
- Etablir un partenariat avec les acteurs concernés par les mammifères marins.
- Développer un programme de sciences participatives en lien avec les initiatives existantes.

Tous ces objectifs participent à améliorer la conservation du grand dauphin en Méditerranée.

Par ailleurs, de nouveaux sites Natura 2000 au large seront désignés en 2017. Un site « grand dauphin » proposé est compris en partie dans le périmètre du Parc. Ce dernier devra donc faire état de ses actions mises en œuvre en faveur du grand dauphin dans ce site.

Actions réalisées en 2016 par le Parc naturel marin du golfe du Lion

En 2016, le Parc a établi une convention de partenariat avec le Groupement d'intérêt scientifique pour les mammifères marins de Méditerranée et leur Environnement (GIS3M) afin de mettre en place la stratégie de suivi des cétacés dans le Parc et plus spécifiquement du grand dauphin à l'échelle de la façade méditerranéenne.

Par ailleurs, des échanges ont été réalisés avec les associations Souffleurs d'écume et Cybelle planète afin d'initier les réflexions sur la mise en place d'une formation locale des professionnels du *whale-watching* et la structuration des initiatives de sciences participatives.

Le Parc a également présenté sa stratégie de suivi des cétacés lors du 18^{ème} séminaire annuel du réseau national échouages (RNE) à Hyères les 15 et 16 octobre 2016 et lors de la journée de restitution des résultats du programme GDEGeM le 20 novembre 2016 à Marseille.

Le Parc s'est également engagé dans le montage d'un projet européen coordonné par l'antenne Méditerranée de l'Agence française pour la biodiversité, baptisé « SYNergy for Mediterranean Marine Megafauna conservation in Marine Protected Areas » (SYN4MPA), en réponse à un appel à

projets lancé dans le cadre de l'Interreg Med. SYN4MPA a pour objectif de renforcer le niveau de connaissances de la mégafaune marine (tortues, oiseaux, mammifères marins), se doter d'outils concourant à leur préservation, renforcer le rôle des AMP pour la protection et la surveillance de ces espèces, échanger et mutualiser les bonnes pratiques. Pour les cétacés, le choix a été fait de se focaliser sur le grand dauphin et le rorqual commun.

Budget du Parc consacré à l'action en 2016

Tâches	Temps agent	Prix unitaire h/j (€ TTC)	Montant total (€ TTC)
Participation à des séminaires	3 jours chargé de mission	250,00	750,00
Participation à des réunions	2 jours chargé de mission	250,00	500,00
Préparation convention GIS3M	10 jours chargé de mission	250,00	2 500,00
Gestion projet	24 jours chargé de mission	250,00	6 000,00
SYN4MPA	2 jours chargé de mission	250,00	500,00
Déplacements	/	/	386,00
Total action			10 636,00 €

III. SYNTHÈSE

En 2016, l'équivalent de **0,4 ETP** au Parc naturel marin du golfe du Lion et **48 132,80 €** ont été dédiés à la mise en œuvre de Natura 2000 sur le milieu marin (cf. Figure 1). Ce budget affecté à Natura 2000 ne prend pas en compte les frais de structure (loyers, téléphone, etc.).

Seules les actions se déroulant sur un site Natura 2000 ou visant directement des habitats ou espèces d'intérêt communautaire ont été recensées. Cependant de nombreuses autres actions réalisées dans le cadre du plan d'actions du Parc et articulées de manière cohérente, contribuent à améliorer la préservation des habitats et espèces d'intérêt communautaire (interventions scolaires, suivi de la qualité de l'eau, suivi des macrodéchets sur la plage du Fourat, suivi de l'algue toxique *Ostreopsis ovata* dans la baie de Paulilles, nettoyage des fonds marins par enlèvement de filets perdus, etc.).

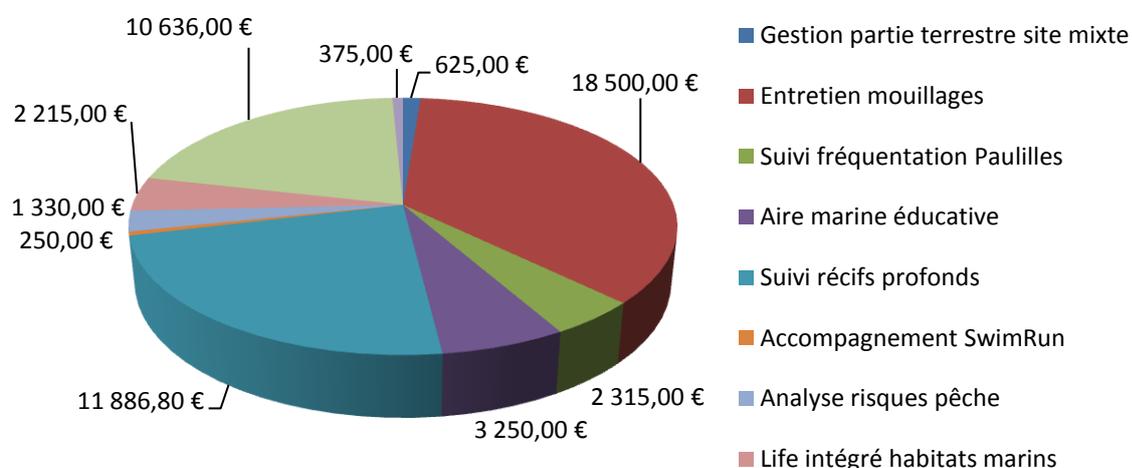


Figure 1 : Répartition des actions réalisées en 2016 au titre de Natura 2000

2 impasse Charlemagne

BP 05

66 700 Argelès-sur-Mer

Tél : 04 68 68 40 20

Fax : 04 68 37 16 59

www.parc-marin-golfe-lion.fr

**AGENCE FRANÇAISE
POUR LA BIODIVERSITÉ**

Établissement public du ministère de l'Environnement

